Edito - Sommaire

Bonjour à tous,

A l'aube des vacances d'été, nous vous rappelons qu'en partenariat avec la Loterie Nationale, le Département des Affaires Sociales et Hospitalières, dont j'assume la responsabilité, offre aux bénévoles la possibilité d'une couverture d'assurance. Celle-ci ne remplace pas l'assurance annuelle des membres et bénévoles des associations d'une certaine importance mais elle peut être utilisée dans le cadre d'initiatives occasionnelles de petite envergure. Toutes les informations se trouvent dans la rubrique « Quoi de neuf ? ».

Dans le cadre de l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté, nous venons de terminer le tournage de 4 spots d'information avec Tv-Lux. « Se nourrir » sera diffusé en juin, « l'accès à la culture » en septembre, « se vêtir » en octobre et « l'accès à l'information » en novembre.
Un carnet d'adresses d'utiles relatif à ces 4 thèmes sera disponible dès septembre dans les CPAS, communes, etc.

Le dossier de ce numéro est consacré à l'intégration des personnes sourdes et malentendantes en province de Luxembourg.
En Belgique, 10 % de la population est sourde ou malentendante, soit 45.000 sourds de naissance, 930.000 sont devenus sourds et malentendants (appareillés ou non). En Wallonie, cela représente environ 25.000 sourds et 450.000 malentendants. Comment s'intégrer dans la société quand l'audition est défaillante ? Comment accéder à l'information ?

Quant au portrait, il est consacré à Michèle Mons delle Roche, procureur du Roi à Marche-en-Famenne depuis 25 ans, qui prend sa retraite dans quelques mois. Première femme à exercer cette fonction à Marche, elle a du batailler pour se faire respecter auprès de ses collègues masculins. Elle nous parle de sa passion pour son métier et du rôle social qu'elle a joué.

Bonne lecture et bonnes vacances !

Jean-Marie CARRIER
Député provincial aux Affaires Sociales et Hospitalières

Edito - Sommaire 1

Quoi de neuf ? 2
Soins palliatifs 2
Mobilité 4
Prêts et primes 5
Volontariat 6

Mode d'emploi 7
Kot à louer : des précautions s'imposent 7

Dossier 8
L'intégration de la personne déficiente auditive en province de luxembourg 8

Consom'action 19
L'argent et ses représentations 19

Coup de rétro 21
Annoncer la couleur 21
Boy's day/Girl's day 22
Quand la culture rejoint le social,... le "V-Day" à Arlon 22

Carte de visite 24
Les écrivains publics 24

Année de la pauvreté 25

Portrait 28
Michèle Mons delle Roche 28

Handicap 34
L'intégration scolaire en milieu ordinaire 34

Bien vieillir 38
Bourse « Bien vieillir en province de Luxembourg » 36
Carrefours des Générations 36

Docs en stock 39

Droit au but 43
L'argent et les comptes bancaires du mineur . 43

Soins palliatifs

Comment parler de la maladie grave et de la mort avec son enfant?

Comment lui expliquer les choses sans lui faire peur? Comment l'accompagner lors de la perte d'un être cher?

Le personnel soignant est très régulièrement confronté à des interrogations de la part des parents qui ne savent pas comment aborder le thème de la maladie et de la mort avec leur enfant.

Pour l'aider à utiliser les mots et les comportements adéquats, l'ASBL Plate-forme de concertation des soins palliatifs de la province de Luxembourg met à disposition des équipes de soins palliatifs du domicile, des unités et des équipes mobiles intra-hospitalières un outil évolutif regroupant près de vingt-cinq ouvrages à destination des enfants et de leurs parents

L'outil se compose d'un ensemble de livres reprenant une partie théorique et de fiches présentant l'essentiel des livres de références. Ceux-ci ont été choisis en fonction de leur thème et de leur justesse de ton.

Pour être efficace, cet outil doit être accompagné, il ne doit pas être donné tel quel à l'enfant. Le soignant ou un parent doit le lire avec l'enfant pour que la compréhension soit optimale.

Renseignements :

Plate-forme de concertation en soins palliatifs de la province de Luxembourg
086/21.85.29
denise.borzee@skynet.be

Monsieur le Député Jean-Marie CARRIER distribue les ouvrages aux équipes de soins palliatifs.

La Plate-forme de concertation de soins palliatifs de la province de Luxembourg : qu'est-ce que c'est ?

Actuellement, il y a 8 plates-formes de soins palliatifs en Région wallonne, 1 en Communauté germanophone, 1 pour la Région bruxelloise et 15 en Communauté flamande.
Celle qui couvre notre territoire provincial a été créée en 1997 et est composée de représentants des différentes institutions de soins de la province, tant à domicile, qu'à l'hôpital et en maisons de repos. Quarante-huit institutions y sont ainsi représentées.
La Plate-forme est agréée par la Région wallonne et a pour objet de promouvoir, coordonner et compléter les structures en soins palliatifs dans la province de Luxembourg, tant en milieu hospitalier qu'à domicile ou en maison de repos et maison de repos et de soins.
La plate-forme vise aussi la sensibilisation et l'information de la population aux soins palliatifs.
Parmi les moyens mis en œuvre il y a:

- l'édition d'une revue de soins palliatifs,
- l'organisation de formations, de conférences tout public, de groupe de réflexion, de journées scientifiques pour les soignants, de conférences tout public, de rencontre entre volontaires, etc.
- l'organisation d'expositions,
- le soutien au recrutement de volontaires,
- participation à la journée mondiale des soins palliatifs, etc.

Un travail important et utile car, chaque année, des millions de malades en phase terminale éprouvent des douleurs et une détresse inutiles, parce qu'ils ne connaissent pas les soins dont ils pourraient bénéficier ou parce qu'ils ne peuvent pas y accéder.

Président : Jean-Marie Carrier
Vice-Président : Christian Pire
Coordinatrice : Denise Borzée
Psychologues : Cathy Léonard et Seema Foucart

Mobilité

La sécurité routière et les aînés

La cellule éducation et prévention de la police de la route en partenariat avec l'ASBL Partageons nos routes souhaite organiser des séances d'informations sur le code de la route à destination des aînés de la province. Déjà active dans les écoles, la cellule va prochainement aller à la rencontre d'une autre partie de la population.

Bien que les derniers chiffres du CARA (centre d'aptitude à la conduite et d'adaptation des véhicules) démontre que les personnes âgées ne constituent pas un groupe à risques en matière de sécurité routière, les seniors ont besoin de se tenir informer de l'évolution du code de la route. Ils ont également besoin d'un espace pour poser des questions sur le rond-point ou sur la meilleure manière d'installer leurs petits-enfants dans la voiture. La cellule éducation et prévention propose donc de venir animer des séances d'information et de débats portant sur la sécurité routière des automobilistes mais également des piétons.

Les séances sont gratuites, pour peu que vous ayez une salle à disposition

Renseignements :

Partageons Nos Routes Asbl
Palais Provincial
Place Léopold 1
6700 Arlon
Tél.:063/21.26.17
http://www.partageonsnosroutes.be

Prêts et primes

Prêts d'études de la Province de Luxembourg

La Province de Luxembourg octroie des prêts à des jeunes bénéficiant ou non d'une bourse d'études et qui éprouvent des difficultés pour subvenir aux frais de leurs études.

Les prêts d'études sont remboursables avec intérêts à partir de la seconde année qui suit la fin des études.

Quand envoyer la demande ?

Le plus tôt possible, mais au plus tard le 31 octobre 2010, les demandes seront introduites au moyen de formulaires imprimés mis à disposition des intéressés par l'Administration provinciale

Où envoyer la demande ?

Les demandes doivent être adressées à Monsieur le Greffier provincial..

Quelles sont les conditions ?

Ces informations sont indiquées dans le formulaire de demande et le règlement organique du fonds provincial d'études transmis aux demandeurs

Ces documents sont téléchargeables sur le site de la Province de Luxembourg : http://www.province.luxembourg.be

Comment calcule-t-on le montant du prêt ?

Le montant du prêt ne pourra excéder 2.500 € pour les études de l'enseignement supérieur. Toutefois, ces montants pourront être dépassés pour les études faites à l'étranger. Les montants à attribuer seront fonction de la situation personnelle et familiale du candidat. Il sera tenu compte de tout avantage déjà obtenu par l'intéressé auprès d'autres organismes accordant des bourses ou des prêts d'études.
Le taux d'intérêt est de 2,92 % au 1er mai 2010

Renseignements :

Département des Affaires Sociales et Hospitalières
Service d'Interventions Sociales
Square Albert 1er,1
6700 ARLON
Tél : 063/21.27.53 Fax : 063/21.22.45
E-mail : das@province.luxembourg.be

Volontariat

Une assurance pour protéger les bénévoles

Vu la multitude d'associations organisant des activités dans des secteurs extrêmement diversifiés, les risques d'accident sont indéniables. Souvent, le premier concerné en cas de sinistre est le bénévole. On pourra toujours invoquer la malchance mais, pour la victime du dommage qui donne une partie de son temps libre à titre gracieux, se pose le problème de la réparation du préjudice qu'elle a subi.

Dès lors le législateur est intervenu en la matière par le biais de la loi du 3 juillet 2005 (modifiée par la loi du 19 juillet 2006) relative aux droits des volontaires, laquelle impose, notamment, aux organisations de souscrire une assurance couvrant les bénévoles. Ce type d'assurance engendre inévitablement des frais supplémentaires pour ces organisations. C'est pourquoi, grâce à la loterie nationale, une procédure d'assurance volontariat **gratuite** a été mise en place.

A cet effet, le Conseil provincial de la Province de Luxembourg a adopté le règlement provincial relatif à la promotion du volontariat permettant l'octroi d'une couverture d'assurance spécifique.

Les organisations rentrant en ligne de compte pour cette assurance sont les associations de fait ou personnes morales de droit privé, sans but lucratif, faisant appel à des volontaires et dont le siège social est situé sur le territoire de la province de Luxembourg.

Certaines organisations sont exclues du bénéfice du volontariat : les personnes morales de droit public ainsi que les A.S.B.L. soumises à une influence notable des pouvoirs publics.

L'assurance vise la période d'activité de volontariat : il s'agit d'un jour calendrier pendant lequel le volontaire, **âgé de plus de 16 ans**, est couvert. Chaque organisation peut assurer un maximum de 200 journées de volontariat par année civile.

L'assurance volontariat garantit la responsabilité civile, la protection juridique, les dommages corporels et le décès, pour la période allant du premier janvier au trente-et-un décembre 2010. Cependant, une franchise de 125 euros sera réclamée à l'organisation en cas de sinistre (les garanties du contrat d'assurance sont accessibles sur le site Internet de l'assureur, Ethias)

Pour introduire une demande d'agréation, il y a lieu de remplir le « formulaire de demande d'agrément – Assurance volontariat ». Ce dernier équivaut à une demande d'agrément en qualité d'organisation, et est disponible sur le site Internet provincial ou sur requête par écrit, téléphone ou courrier, auprès du Département des Affaires Sociales et Hospitalières.

Attention : La demande doit être introduite au plus tard 6 semaines avant le début d'une ou des activité(s) projetée(s).

Renseignements :

Département des Affaires Sociales et Hospitalières
Madame Dominique Ansion,
Square Albert I°, 1,
6700 ARLON,
Tél. :063/21.27.54
das@province.luxembourg.be

Kot à louer : des précautions s'imposent.

Fin des études secondaires… Des études supérieures sont envisagées mais assez loin du domicile des parents…La location d'un kot est souvent la solution envisagée mais attention, il y a certains points sur lesquels il faut porter toute son attention…

Trouver les infos…

Plusieurs centres Infor Jeunes gèrent un service "Kots". Certaines de ces offres peuvent également être consultées sur le site www.inforjeunes.be. Sur ce site, on trouvera également les coordonnées du centre Infor Jeunes le plus proche de l'endroit où l'on cherche un kot.
Les Universités et les Hautes Écoles peuvent également proposer un service logement, soit en interne, soit en partenariat avec les propriétaires voisins.

Le bail…

Depuis le 18 mai 2007, de nouvelles règles sont d'application en matière des baux.
Le bail doit nécessairement être **écrit et enregistré** (l'enregistrement incombe au bailleur).

Certaines mentions doivent **obligatoirement** y figurer :

- l'identité des parties (bailleur et preneur) ;
- l'objet du contrat (location d'un kot, d'une chambre d'étudiant,…) ;
- le début du contrat ;
- la situation ou l'adresse du bien loué, et la désignation de tous les locaux et/ou parties d'immeubles qui font l'objet de la location ;
- le montant du loyer ;
- le montant des charges communes.

D'autres informations **peuvent** également y figurer, à condition de ne pas entrer en conflit avec la loi :

- les charges (électricité, eau, chauffage,…) ;
- les obligations du propriétaire et du locataire concernant l'entretien et les réparations ;
- la clause de fin de bail (lorsque l'on veut mettre fin à son contrat) ;
- les conditions particulières à la location (règlement d'ordre d'intérieur : ne pas fumer, pas d'animaux, "couvre-feu", recevoir des connaissances,…). Attention : de telles clauses peuvent aller à l'encontre du respect de la vie privée. Un juge pourrait être amené à trancher en cas de litige.

L'état des lieux…

Il devra être rédigé contradictoirement (en présence du locataire et du bailleur). Il doit être annexé au bail et est soumis à l'enregistrement.
Le jeune étudiant ne doit pas oublier de souscrire une assurance kot auprès de sa compagnie ou celle de ses parents ou auprès de certains Centres Infor Jeunes. Il faut vérifier d'abord si elle n'est pas déjà comprise dans l'assurance logement de ses parents.

En cas de problème…

Avant tout, il est important de favoriser le contact avant d'utiliser des procédures en justice longues et coûteuses qui demanderont beaucoup d'énergie. Dès que possible, il s'agit d'avertir le propriétaire de la situation. Pour une fuite, par exemple, il vaut mieux qu'il soit rapidement au courant. Si le propriétaire ne réagit pas, il faut renouveler la démarche, de préférence par courrier recommandé pour avoir une preuve écrite.
Si aucun accord n'est possible, une conciliation peut être demandée au Juge de Paix compétent. Cette procédure est gratuite et ne demande pas l'assistance d'un avocat (sauf si son aide semble nécessaire). Si la conciliation n'aboutit pas, il faudra alors envisager d'autres procédures.

Sources :
Adapté d'un billet Infor Jeunes, juin 2009
Service public fédéral Justice, La loi sur les loyers, 10e édition, Bruxelles, janvier 2010 http://www.just.fgov.be/img_justice/publications/pdf/22.pdf

L'intégration de la personne déficiente auditive en province de Luxembourg

Introduction

Le colloque "Intégration de la personne déficiente auditive en province de Luxembourg" a réuni plus de 300 personnes sourdes, malentendantes et entendantes à Marche-en-Famenne le samedi 17 octobre 2009. Cette initiative de l'ASBL "Maison des Sourds de la province de Luxembourg" et de la Direction provinciale "Handicap et Actions en Milieu Ouvert" dont dépend notamment le service d'accompagnement SAHMO, a permis de dresser un "état des lieux" de ce qui existe en province de Luxembourg (et en Wallonie en général) en matière d'intégration sociale, scolaire et professionnelle pour les personnes présentant une déficience auditive.
Les responsables politiques et les représentants de diverses associations et services ont rappelé les législations actuellement en vigueur. Ils ont également présenté les différents organismes compétents sur le territoire de la province de Luxembourg.
Divers services publics ou privés, des associations et une entreprise spécialisée en matériel adapté étaient également représentés dans l'espace "stands d'information".
Le CREE, asbl spécialisée dans la formation des jeunes sourds, a proposé une animation adaptée aux enfants sourds.

La cafétéria qui a connu une animation intense toute la journée s'est rapidement transformée en un lieu privilégié de rencontres et d'échanges où les représentants de nombreux services et les responsables politiques ont montré une grande disponibilité à l'égard du public.
Cette conférence n'aurait pas été complète sans la présence d'animateurs du Surdimobil, un "parcours du combattant" qui met les entendants dans une situation de surdité totale. Un siège tactile était également mis à la disposition des participants, histoire de les encourager à mettre leur sens de l'ouïe en sourdine et de favoriser l'utilisation des sens restants. Enfin, une pièce de théâtre en langue des signes est venue mettre le point final à cette journée qui, de l'avis de nombreux participants, est une première dans notre province, une première qui doit se répéter...

Les organisateurs, l'asbl "Maison des Sourds de la province de Luxembourg" et le service d'accompagnement provincial SAHMO contribuent activement depuis plus de dix ans à l'intégration sociale et professionnelle des personnes sourdes.

sahmo
service d'accompagnement

PROVINCE DE LUXEMBOURG
Affaires sociales & hospitalières

ASBL MSLux

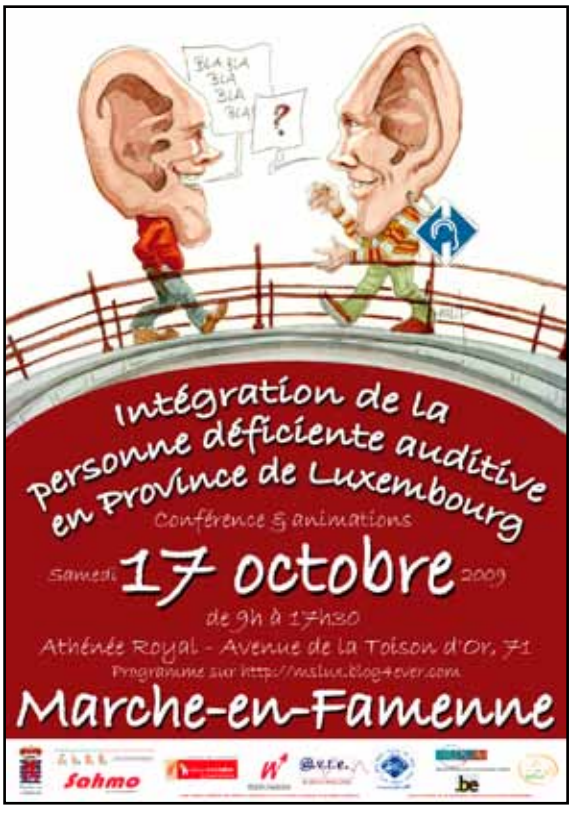
Intégration de la personne déficiente auditive en Province de Luxembourg
Conférence & animations
Samedi 17 octobre 2009
de 9h à 17h30
Athénée Royal - Avenue de la Toison d'Or, 71
Programme sur http://mslux.blog4ever.com
Marche-en-Famenne
Sahmo

Actions et initiatives en faveur des malentendants organisées par le Département des Affaires Sociales et Hospitalières

(…)
Le Département des Affaires Sociales et Hospitalières, dont Monsieur le Député Jean-Marie Carrier a la charge, tente de répondre à des besoins et de développer des initiatives nouvelles en faveur de diiférents publics dits «fragilisés » afin d'améliorer leur qualité de vie.

L'appelation « différents publics fragilisés » regroupe les personnes âgées, les familles, les jeunes soutenus via des aides au logement,des prêts d'études, une intervention financière dans le coût de l'aide à domicile, etc.

Les personnes handicapées requièrent bien entendu également toute mon attention.

Le Département leur octroie, par exemple, des aides dans les frais de téléphone ou de télévigilance ainsi que des aides à l'emploi via les ETA (entreprises de travail adaptés).

La nouvelle Direction « Handicap et Actions en Milieu Ouvert » regroupe notamment deux services qui travaillent en synergie : le SAHMO et AUTILUX(voir présentation détaillée de ces services dans le numéro précédent. (…)

Pour rappel, le **SAHMO** propose gratuitement un accompagnement polyvalent pour personnes handicapées mentales, un accompagnement-conseil pour personnes handicapées physiques et un accompagnement spécifique pour sourds.
L'accompagnement se traduit par des conseils pour faciliter les décisions et des aides pour réaliser les différentes démarches et actes de la vie courante (logement, emploi, formations, gestion budgétaire, démarches administratives, loisirs, santé, éducation à la citoyenneté, ...).

Quant à **AUTILUX**, il s'agit d'un service d'aide à l'intégration pour jeunes atteints d'autisme.

Parallèlement à ces actions, cette journée souhaite refaire un tour d'horizon des choses qui existent en province de Luxembourg en matière d'intégration des personnes sourdes et malentendantes.

Il est peut-être utile de rappeler qu'en Belgique, 10 % de la population est sourde ou malentendante, soit 45.000 sourds de naissance, 930.000 sont devenus sourds et malentendants (appareillés ou non).

En Wallonie, cela représente environ 25.000 sourds et 450.000 malentendants.

Depuis la dernière conférence organisée à Arlon en mars 2001 qui avait rassemblé 200 personnes, beaucoup de nouvelles initiatives ont vu le jour. !

Citons par exemple :

• « bébés, bambins sourds bouquinent » initié par l'Association des parents d'enfants déficients auditifs francophones,

• l'antenne du centre médical d'audiophonologie de Montégnée implantée à Michamps (Bastogne) depuis septembre 2008 et qui est couplée à une école spécialisée de type 4,

• le festival du conte de Chiny qui propose des spectacles traduits en language des signes,

• l'hebdo TV LUX qui est traduit en langue des signes

• les activités ponctuelles de l'ASBL CREE (collectif recherche et expression) organisées en province de Luxembourg en faveur des enfants sourds,

• la compagnie théâtre Rosenbour a proposé une pièce de théâtre traduite en langue des signes.

Extrait du discours de Monsieur le Député aux Affaires Sociales et Hospitalières, Jean-Marie Carrier

Le CREE, Collectif Recherche Et Expression

Le CREE existe depuis 30 ans, et organise de multiples activités dans le champ de l'animation et de la formation. L'association, reconnue comme Organisation de jeunesse par la Communauté française, s'adresse à tout enfant et jeune sourd de naissance, à ses parents et ses proches ainsi qu'à diverses institutions concernées par la surdité.

Florence Marion et Philippe Verplancke ont témoignés de leurs activités au sein de l'association en ces termes :

*« Si on considère que l'intégration consiste à jouer un rôle dans la société, exercer ses droits et ses devoirs, **les recettes** d'une vraie intégration restent les mêmes pour tout un chacun, que l'on soit sourd ou entendant : c'est l'accès à l'éducation, l'enseignement, l'accès aux soins de santé, au sport, à la culture, l'accès au travail, à l'information.*

Il doit s'agir d'un véritable accès, cela ne veut pas dire simplement être présent, évidemment, mais pouvoir au minimum comprendre chaque fois ce qui se dit et pouvoir participer à la vie autour de soi. L'organisation de cette manifestation, aujourd'hui, prouve que des personnes physiques ou morales se posent des questions et c'est une bonne chose, merci aux organisateurs.

Le CREE a 30 ans, ce n'est pas très vieux 30 ans, mais pour une association c'est pas mal ; au travers des centaines d'enfants et de jeunes participants sourds animés, rencontrés, hébergés, confiés par les parents, il y a certains enseignements incontournables.

Il faut citer :

** L'importance du partenariat de travail entre les personnes sourdes et entendantes : c'est formatif pour tout le monde; adulte sourd, adulte entendant et l'enfant participant.*

** La richesse de la langue des signes comme langue partagée. C'est une langue propice à l'éducation, l'enseignement, à l'information, à la vie de groupe et spontanément accessible à la plupart des personnes sourdes (nous parlons bien de la Langue des Signes, pas du signe ou d'un code !).*

** L'importance de l'aspect groupal : plusieurs enfants sourds nous ont dit avoir commencé à vivre quand ils ont rencontré d'autres enfants sourds. C'est aussi être avec ses pairs, ses semblables.*

Alors, même si cela paraît paradoxal, nous sommes persuadés que se retrouver ensemble, avec des adultes sourds entre autres, et s'exprimer dans une langue qui leur est proche, a permis à ces enfants et à ces jeunes de découvrir leurs potentialités, de bien grandir et de vivre en société.

Au concept de l'intégration, parfois assez ambigu, vous aurez donc compris que nous préférons mettre en avant celui de citoyenneté et d'accessibilité, valeurs qui nous sont très chères.

Il est donc important, qu'existent dans cette belle province, des lieux de vie ou des personnes sourdes se retrouvent, communiquent, vivent des expériences diverses, qu'ils s'agissent de loisirs, de formation, d'enseignement ou de sport. »

Renseignements :

Le CREE ASBL
Avenue du Prince Héritier, 214-216
1200 BRUXELLES
Tél : 02/762.57.30
Fax : 02/762.47.06
contact@creeasbl.be
www.creeasbl.com

Accès à l'information pour les personnes malentendantes

La traduction gestuelle pour malentendants sur TV Lux

La traduction gestuelle sur TVLux, la télévision locale de la province de Luxembourg,, a fait son apparition sur l'antenne le samedi 12 octobre 2002. Depuis, tous les samedis, une synthèse de l'actualité régionale est diffusée pour tous et traduite simultanément en langue des signes.
Cette aventure se poursuit depuis bientôt huit ans grâce à l'appui du Service Public de Wallonie et à une aide conséquente de la Province de Luxembourg via son Département des Affaires Sociales et Hospitalières.

Dans l'année qui a suivi le lancement de l'émission, le projet a suscité de nombreux commentaires. Et aussi des critiques, qui ont permis par exemple d'améliorer la mise en image de l'interprète, de supprimer les éléments de décor perturbateurs. Mais sur le fond, les responsables de TV Lux ont eu le sentiment de répondre aux objectifs de départ : informer et rompre l'isolement.
Le public a dit avoir ressenti l'envie de sortir, de découvrir, de rencontrer… D'autres ont confié avoir pris connaissance d'informations qu'ils n'auraient pas eu par ailleurs (certains éprouvent des difficultés à comprendre le français écrit).
A noter que l'émission remplit également un rôle pédagogique, car régulièrement suivie par les professeurs et étudiants en Langue des Signes du cours de Promotion sociale. Et puis l'information va dans les deux sens. Ainsi, il n'est pas rare que certains informent l'interprète sur certaines traductions en langue des signes (les noms de villages par exemple.)

Christophe Thiry et Caroline Crèmer de Tv Lux

Étude du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) sur l'accessibilité des personnes déficientes auditives et visuelles aux médias audio-visuels

Au printemps 2006, le Gouvernement de la Communauté française a demandé au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) de se pencher sur l'accessibilité des personnes déficientes auditives et visuelles aux médias audio-visuels.
Deux réunions se sont tenues, en présence de représentants de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB), des Amis des Aveugles ASBL, de la Confédération Belge pour la Promotion des Aveugles et des Malvoyants ASBL (CBPAM), de l'Agence Wallonne d'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH), du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (asbl CETIC), du CRIOC, de la VRT, de la RTBF et de TV Lux.
De ces deux rencontres, où chacun a fait part de son expérience, de ses besoins, de ses ambitions mais aussi de ses contraintes, il est ressorti une série de recommandations qui ont été remises ultérieurement au Gouvernement de la Communauté française.
Pour guider les efforts en matière d'accessibilité, le Collège d'avis recommande l'adoption des principes suivants :
• À l'instar des pays voisins, la fixation (...) d'objectifs chiffrés en matière de programmes accessibles pour chaque éditeur, privé ou public, (...) ;
• La mise en place d'une structure de concertation (...) sur les techniques d'accessibilité, les programmes à adapter (...) ;
• La priorité à accorder aux techniques qui permettent la couverture la plus large (par exemple, le sous-titrage) combinée au recours aux techniques moins répandues (par exemple, la traduction gestuelle et l'audio description) ;
• L'obligation de sous-titrage des messages d'intérêt général à caractère urgent, de sécurité ou de santé publique ;
• La promotion de l'échange, au niveau international et en particulier au sein de l'espace francophone, de programmes accessibles, (...).
Malheureusement, le CSA ne peut que rester mitigé face

à l'utilisation que le gouvernement a fait jusqu'ici de ce rapport pourtant plus qu'éloquent.

Depuis 2006, rien n'a bougé, comme l'explique Geneviève Thiry, ancienne responsable du dossier de l'accessibilité des sourds au CSA : «le Gouvernement aurait pu utiliser des parties de cet avis pour réécrire le contrat de gestion de la RTBF et aller plus loin, mais il ne l'a pas fait».
Les avis rendus par le Conseil d'Avis du CSA ne sont que consultatifs. Il appartient donc au Gouvernement d'en tenir compte ou pas.
Mais ce rôle limité du Conseil d'Avis s'est vu élargi par le parlement de la Communauté française, dans le nouveau décret sur les services de médias audio-visuels paru au moniteur le 27 juillet 2009.
Ainsi le Collège d'Avis du CSA a pour mission « de rédiger et tenir à jour des règlements portant (...) sur l'accessibilité des programmes aux personnes à déficience sensorielle, (...).
Ces règlements sont transmis au Gouvernement pour approbation afin d'avoir force obligatoire."
Ce décret se base sur une directive européenne enjoignant les états membres à encourager les éditeurs à rendre les programmes accessibles.
Nous avons pris contact avec Bernard Dubuisson, nouveau responsable du dossier de l'accessibilité des sourds au CSA.
Selon lui, dès janvier 2010 il sera demandé aux éditeurs d'édicter les règles et les moyens qu'ils s'engageront à mettre en œuvre pour améliorer l'accessibilité. On le voit, malgré le caractère potentiellement contraignant du nouveau décret, le CSA ne compte pas passer en force et tentera plutôt de ne pas braquer les "éditeurs".
Un des axes de travail sera par exemple la diffusion des sous-titres d'émissions (françaises) ou de films programmés chez nous.
De même, une nouvelle réflexion sera menée avec l'ensemble des télés locales pour les inviter à proposer un ou des programmes accessibles.

Les différentes techniques de communication disponibles pour les sourds et malentendants.
A l'heure actuelle il existe deux techniques distinctes de traduction des programmes tv.
La première est la **traduction simultanée en langue des signes**. Un de ces avantages, est, notamment de permettre la compréhension des interlocuteurs s'exprimant dans une autre langue et dont les paroles seraient traduites oralement, comme c'est souvent le cas dans les journaux télévisés.
La deuxième technique utilisée est celle **du sous-titrage**. Le sous-titrage consiste à apposer la traduction, intégralement ou de façon résumée, au bas de l'image.
Toutefois, en dépit d'une scolarité parfois prolongée, 80% des adultes sourds sont fonctionnellement illettrés, c'est-à-dire incapables de comprendre un texte simple de la vie quotidienne et n'ont donc pas accès à cette technique.
Ce type de sous-titrage n'apparait pas directement à l'écran, le téléspectateur doit l'activer.
Il est décliné sous deux formes : le DVB (digital video broadcasting), Teletext et le DVB Subtitling.
La première technique, comme son nom l'indique, repose sur l'utilisation du télétexte, disponible sur la quasi-totalité des téléviseurs (elle est utilisée par la RTBF)
La seconde technique, le DVB subtitling est plus performante et plus rapide que le télétexte.
Ce système, majoritairement utilisé en France, existe pour le moment de manière limitée chez nous.
En effet, le DVB subtitling est distribué via la télévision numérique terrestre (TNT), qui ne couvre pas à l'heure actuelle l'entièreté du territoire de la Communauté française.
En Communauté française, le sous-titrage télétexte est encore le plus répandu, bien que moins performant.
Toutefois, l'arrivée de télévisions numériques et, en 2011, de la TNT, devrait permettre un accès beaucoup plus large aux programmes sous-titrés.
Ce passage à la télévision numérique, prévu pour 2011, pourrait représenter un atout majeur, dans l'accessibilité aux personnes sourdes.
Le numérique permettra l'élargissement du nombre de canaux de diffusion disponibles pour les chaines télévisées.
Celles-ci auront donc plus de latitude pour offrir de la place aux programmes sous-titrés ou en langage signé. De plus, le système numérique permettra le choix, pour les téléspectateurs, de faire apparaitre ou non la fenêtre de traduction gestuelle à l'écran ainsi que les sous-titres.
Reste, cependant, aux chaines de télévision, à saisir cette opportunité.

Langue des signes ou sous-titres ?

Aucune solution n'est plus avantageuse que l'autre. Si le langage des signes est plus accessible, pour une partie des sourds, qui ne maîtrisent pas la langue française écrite, le sous-titrage s'avère plus avantageux, pour les sourds maîtrisant la langue écrite.

La solution idéale serait donc, à priori, de proposer les deux solutions. Il n'est évidemment pas possible techniquement et financièrement de traduire tous les programmes en langue des signes, mais, une traduction des programmes d'intérêt général, tels que les journaux télévisés ou les débats politiques, seraient une nécessité.

Extraits de l'intervention de Christophe Thiry et de Caroline Crèmer de "Tv Lux".

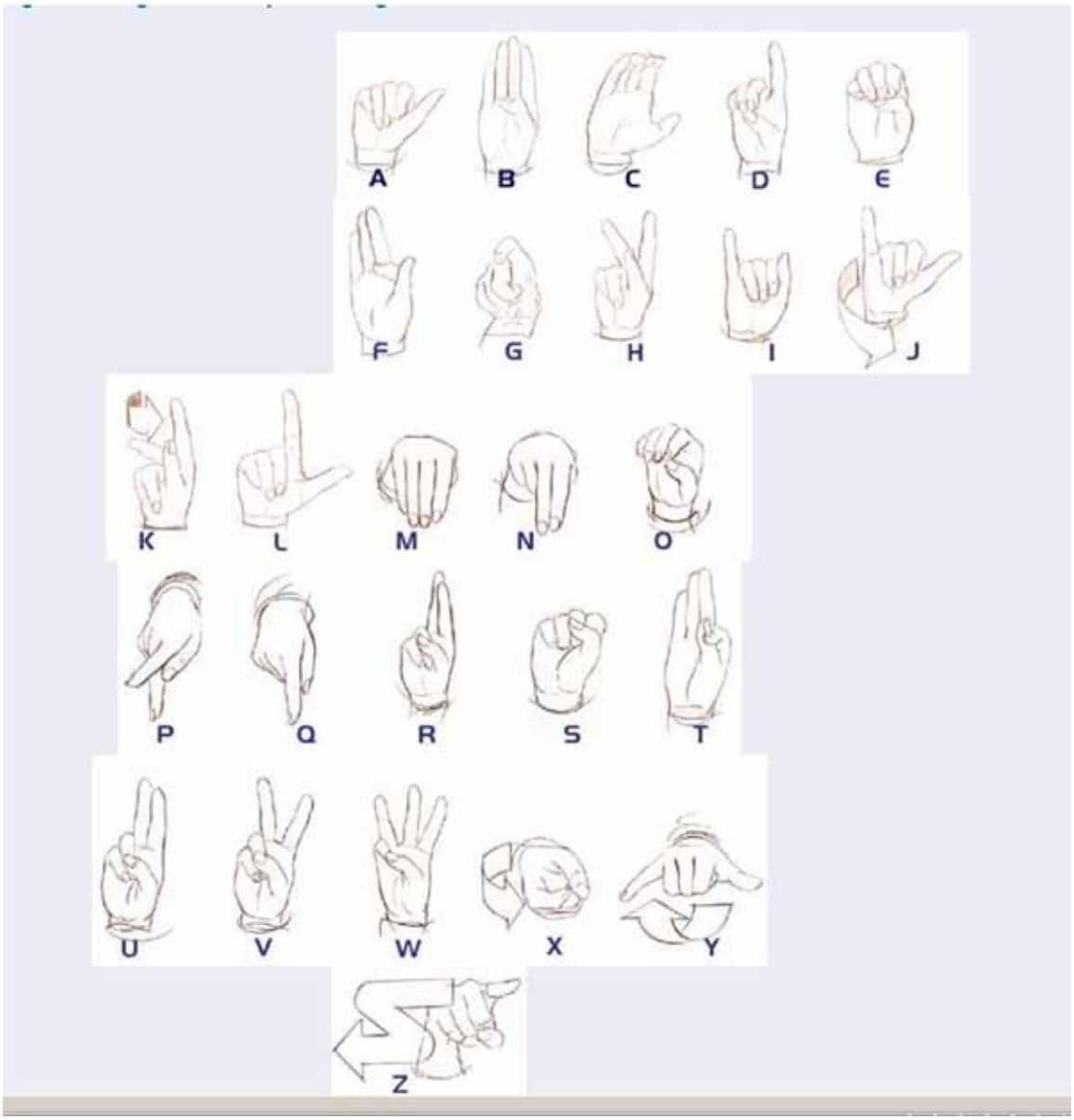

Copyrigth www.ffsb.be

Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie : modalité et fonctionnement

Le SISW est une ASBL subsidiée par la Région Wallonne (Ministère de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Egalité des Chances) qui a pour objectif de permettre à toute personne sourde et entendante de communiquer et de se comprendre en répondant à toute demande d'interprétation en langue des signes-français / français-langue des signes.

* *Il est l'intermédiaire entre les interprètes et les clients.*
* *Il centralise les demandes et les gère suivant leur ordre d'arrivée.*
* *Il mandate les interprètes qu'ils soient salariés ou indépendants.*

Les utilisateurs du service sont :

°Les personnes sourdes résidant en Wallonie
°Les organismes publics ou privés.
°Les associations travaillant en lien avec la surdité.

L'interprète : son rôle, ses limites

L'interprète est un professionnel dont le rôle est de permettre la communication entre des personnes ne parlant pas la même langue.
Il est un intermédiaire dans la communication. L'interprète n'est pas: assistant social, psychologue, pédagogue. L'interprète n'aide pas, n'explique pas, ne juge pas.
L'interprète respecte le secret professionnel : il ne révèle rien au sujet du contenu de l'interprétation. Il fait preuve de neutralité : il ne laisse pas paraître son avis ou ses sentiments.
Il respecte le contenu du message : il n'ajoute rien et n'enlève rien au sens de ce qui est dit.
En liaison, l'interprète se placera à côté de la personne entendante et en face de la personne sourde.
En réunion, l'interprète se placera au plus près du modérateur de la réunion et en face de la ou des personne(s) sourde(s). Pour cela, il faut faire parvenir au service, dans les meilleurs délais, toutes les informations utiles sur le contenu de la rencontre (exemples). Cela lui permettra ainsi un travail précis et nuancé.
Tout ce que vous dites sera interprété : parlez directement à votre interlocuteur, jamais avec l'interprète.
Une pause toutes les 40 minutes est nécessaire pour les interprétations de longue durée. Si la réunion que vous organisez ou à laquelle vous participez ne prévoit pas de temps de pause, il faudra en avertir le service qui mandatera alors deux interprètes tout comme pour les interprétations qui durent plus de 2h30. Il est également important, lors de réunion, de désigner un modérateur pour gérer la prise de parole.

Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie
SISW

Renseignements :

Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie (SISW)
Rue de gravière 11 5000 NAMUR
Téléphone / fax 081/26.05.05
GSM/SMS 0478/315.233
sisw@swing.be
www.sisw.be

Intégration d'enfants sourds dans le milieu ordinaire (Arlon)

En septembre 2008, l'ASBL SCOLARITÉ ET SURDITÉ en partenariat avec l'école St-Bernard à Arlon a ouvert une classe bilingue, langue des signes-français. Dans la classe qui accueille l'enfant sourd, une institutrice bilingue langue des signes-français, travaille en partenariat avec la titulaire de la classe. Elles organisent les mêmes activités : les enfants sourds reçoivent en langue des signes les mêmes cours que les entendants. L'enseignant pratique à certains moments le LPC (langage parlé complété).

L'objectif est d'intégrer des enfants sourds dans les classes ordinaires, niveau par niveau, en accordant à la langue des signes une place prépondérante. Un comité de suivi, mis en place par l'ASBL, se réunit plusieurs fois par trimestre, afin d'évaluer le projet. L'enseignant participe aussi à ces rencontres, comme pour tout enfant entendant scolarisé.

Des pièces de théâtre sont assurées par une interprète.

Des contacts sont pris avec des professionnels de la surdité afin de réfléchir à la recherche linguistique sur la langue des signes.

L'enseignant bilingue participera à ces rencontres. Il pourra poser des questions rencontrées quotidiennement dans la pratique du bilinguisme. Cette recherche nous semble indispensable pour l'avancement de ce projet.

Certains enfants demandent à apprendre la langue des signes.

Des cours de langue des signes sont proposés aux élèves entendants intéressés en activités parascolaires. Ils peuvent apprendre à mieux communiquer avec leurs camarades sourds.

Les enfants, qu'ils soient sourds ou entendants, communiquent dans la langue qui leur vient spontanément. Ils sont, dans un cadre positif, confrontés aux problèmes de la différence et du handicap.

Durant les congés, et dans un cadre ludique, un groupe d'enfants a pu approfondir ses connaissances en langue des signes en participant à un stage de 5 après-midi, donné par deux Formateurs du CREE : un sourd et un entendant. Le projet est ouvert à tous les enfants sourds et malentendants, frères et soeurs d'enfants sourds ainsi qu'enfants entendants de parents sourds. L'accueil des enfants se fait précocement, à partir de la maternelle.

Cet enseignement bilingue sera dispensé dans le projet «Scolarité et Surdité» à de petits groupes d'enfants sourds intégrés dans des classes d'enfants entendants de l'enseignement ordinaire à l'école Saint-Bernard à Arlon.

On veut ainsi briser l'isolement de l'enfant sourd en l'intégrant dans un établissement ordinaire de proximité. De cette manière, il s'agit également de préparer l'intégration de ces enfants dans une société qui restera la leur.

Une prise en charge pendant les temps de midi et après les cours, à l'étude, par un éducateur pratiquant la langue des signes sera mis en place, dès que le besoin se fera sentir.

Chaque classe qui accueillera des enfants sourds aura deux enseignants.

L'objectif est de donner la possibilité à plusieurs enfants sourds de bénéficier d'un tel encadrement scolaire, lequel n'existe pas encore à Arlon, ni en province de Luxembourg.

L'accueil des enfants sourds est inscrit dans le projet pédagogique de l'école.

Cela couvre le cycle fondamental (3 maternelles et 6 primaires).

Ils n'ont pas la facilité de s'exprimer naturellement oralement. Leur capacité à obtenir du vocabulaire et une connaissance linguistique est rigoureusement liée au contact avec des interlocuteurs s'exprimant en langue des signes. A défaut de ce contact, une simple déficience, l'audition, compromet tout le développement du potentiel intellectuel, pourtant intact au départ.

Le plus souvent, les parents entendants fondent d'énormes espoirs dans les avancées technologiques afin de rétablir chez leur enfant l'ouïe, et leur offrir l'ouverture au langage et aux savoirs.

Recourir aux prothèses et aux implants peut aider dans ce cadre.

Contrairement aux idées reçues, cette aide est cependant très souvent insuffisante, car mieux entendre ne signifie pas tout comprendre.

Une longue rééducation est nécessaire pour que les enfants puissent donner un sens aux sons perçus avec les prothèses, et en aucune façon, leur rapport au monde sonore ne deviendra équivalent à celui des entendants. La tentation de les considérer comme entendants est irrésistible. Certains (parents, éducateurs,…) mettent parfois plusieurs années à le

réaliser.
Chez un jeune enfant sourd, ces années ne se rattrapent pas.
L'accueil des enfants sourds, dès leur plus jeune âge, dans des classes bilingues de l'enseignement ordinaire, nous semble la solution à ce qui précède.
Nous sommes convaincus que si la langue des signes leur est présentée en classe par une personne disposant des aptitudes pédagogiques requises, les enfants sourds obtiendront l'essentiel: une première langue.
Aujourd'hui encore, 80% des sourds sont victimes d'illettrisme fonctionnel qui, encore régulièrement, les maintient à charge de la société. Pour les enfants sourds l'apprentissage de la lecture est un problème pédagogique difficile car quand un enfant entendant, il utilise la parole, avant de découvrir l'écrit dans la même langue.
Souvent pour un enfant sourd, les simples messages de la vie courante comme « Viens manger ou vas au lit », n'ont jamais été entendus.
L'enfant sourd ne percevant pas la langue par l'oreille, n'a pas la possibilité de découper la mélodie de la voix en petits morceaux.
Un enfant sourd fait rarement ces jolies fautes qui témoignent d'un travail conceptuel, comme "j'ai peindu" ou "les nétoiles".
La langue des signes permet d'expliquer les leçons de lecture, de nommer des lettres.
Le français, langue orale, est présent à travers le LPC. C'est une méthode de clés gestuelles destinée à accompagner l'énonciation de la parole.
Allier de petites postures de doigts aux mouvements des lèvres de celui qui parle permet de rendre visible ce qui en français s'entend. Il permet de diminuer les difficultés naturelles à la lecture labiale et aide l'enfant sourd à s'approprier pleinement la langue française orale.
Le jeune sourd, avec un manque important sur le plan de la communication en français, est souvent comparable aux autres enfants, dans d'autres domaines du développement, des aptitudes et des motivations.
Nous devons donc permettre à l'enfant sourd d'acquérir les deux langues : la langue des signes comme première langue et la langue orale s'il est adapté.
Spéculer seulement sur la langue orale en se fixant uniquement sur les avancées technologiques:
- C'est miser sur son avenir.
- C'est mettre en péril son développement humain.
- C'est menacer son équilibre personnel.
- C'est refuser son besoin de connaissance des deux mondes qui lui appartiennent.

Le bilinguisme lui apportera plus de sécurité et d' harmonie pour l'avenir que seul le monolinguisme.
L'enfant sourd a le droit de grandir bilingue.
Faisons en sorte que cela lui soit possible.

Renseignements :

Scolarité et Surdité Asbl
Avenue Victor Tesch,40
6700 ARLON
isabel.vilas@internet.lu

CARNETS D'ADRESSES

Centres d'information et d'aide aux personnes sourdes/ malentendantes et à leurs familles

CMAP Centre Médical d 'Audiophonologie, Asbl
Chaussée Churchill, 79
4420 MONTEGNEE-Belgique
Tél : 04/263.90.96
Fax : 04/263.10.74
Enseignement primaire adapté à Michamps (Bastogne)
http://www.cmap.org

Fédération Francophone des Sourds de Belgique-FFSB.
Rue Van Eyck, 11 a, Bte 4
1050 BRUXELLES
Tél.: 02/644.68.44
Fax.: 02/644.68.44
http://www.ffsb.be

Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones - APEDAF.)
Rue Van Eyck, 11 a, bte 5
1050 BRUXELLES.
Tél.: 02/242.13.43
Fax: 02/215.19.14
http://www.apedaf.be
info@apedaf.be
Association de parents, guidance et aide aux parents d'enfants sourds ou malentendants – Bébé, bambin sourd bouquine – aide pédagogique

Les Malentendants ASBL
Georges Huynenstraat 5
1560 HOEILAART
Tél. : 02/657.13.47
Fax : 02/657.49.86
jean.marie.ghion@skynet.be
Information et aide aux personnes devenues sourdes et malentendantes et reconnaissance des droits de la personne malentendante - lecture labiale

Service Ambulatoire de Santé Mentale pour Personnes Sourdes
Rue de Dave, 124
5100 JAMBES
Tél./Fax : 081/30.55.20
GSM : 0498/26 08 62 (sms)
ssms@skynet.be
Consultations Jambes – Liège – Arlon – La Louvière (Sur rendez-vous)

Communauté française
Commission Consultative de la Langue des Signes
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
langue-des-signes@cfwb.be
http://www.langue-des-signes.cfwb.be

Interprétation

Service d'interprétation des Sourds de Wallonie ASBL -S.I.S.W.
Rue de Gravière 11
5000 NAMUR
Tél./Fax/Minitel : 081/26.05.05
sisw@swing.be
http//www.sisw.be
GSM/SMS : 0478/31.52.33

Association Belge des Interprètes en Langue des Signes ABILS
Rue Théophile Debaisieux, 251
1020 BRUXELLES
GSM : 0485/864808
guinde.hennico@numérable.be
http://www.abils.be

Cours de langue des signes en province de Luxembourg

Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française
Rue Neuve 32
6791 ATHUS
Tél. 063/38.02.77
http://www.promsoc-arlon.be

Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française
Avenue Herbofin, 39
6800 LIBRAMONT
Tél : 061/22.46.71
http://users.skynet.be/promsocl/accueil.html

Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française
Avenue de la Toison d'or, 71
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Tél : 084/32.16.46
Cours à Marche et à Bastogne
http://www.promotion-sociale-marche.be

Institut Libre Luxembourgeois d'Enseignement de Promotion Sociale
rue des Chars-à-Boeufs 12
6690 VIELSALM
Tél : 080/21.52.08
http://illeps.be/

Associations culturelles, sportives et de rencontres

Maison des Sourds de la Province de Luxembourg
Rue Zénobe Gramme,16
6700 ARLON
Fax : 063/22 93 69
http://mslux.blog4ever.com
mslarlon@gmail.com
SMS ou TEL : 0472/31.33.91 (Annie DEVOS)
SMS uniquement: 0494/60.30.82 (Catherine SIMON)

Surdimobil ASBL
Avenue de l'Avenir 75
4460 GRACE-HOLLOGNE
Tél. :04/344.05.30
Fax : 04/344.05.30
GSM : 0496/24.05.30
http://www.surdimobil.org
surdimobil@surdimobil.org
Surdimobil est une ASBL unique en son genre, dont l'objectif est de créer des passerelles entre « le monde des sourds » et « le monde des entendants », et de favoriser la participation et l'intégration de ces milliers de personnes au sein de notre société.
L'association peut se déplacer en province de luxembourg

Ligue Sportive Francophone des Sourds (LSFS)
Rue de Décembre, 16
1200 BRUXELLES
Secrétariat : Nicolas Rettmann
Fax. 02/770.33.96

C.R.E.E.
Service de Jeunesse Spécialisée pour sourds et malentendants
Avenue du prince Héritier 214-216
1200 BRUXELLES
Tél.: 02/762.57.30
Fax/Minitel : 02/762.47.06
http//:www.creeasbl.be
contact@creeasbl.com
Formation accélérée en langue des signes
Organisation de loisirs, d'ateliers créatifs et de formation pour jeunes sourds ASBL
Organisation d'activités deux fois par an en province de Luxembourg

Bébé Bambin Sourds Bouquinent (1x/mois à la bibliothèque d'Arlon en collaboration avec l'Apedaf). Prochaines séances les 11 septembre, 9 octobre et 11 décembre 2010.
de 15H00 à 16H00 - entrée libre et gratuite :
Tél : 063/22.35.07
Lecture d'histoires et de contes en bibliothèques par des conteurs sourds et entendants pour enfants sourds, entendants et leurs familles.

Lors de l'animation Surdimobile, Monsieur le Député Jean-Marie Carrier teste le parcours entouré d'autres participants et organisateurs de la journée

Bilan de cette journée

Cette journée du 17 octobre très conviviale alliant colloque, spectacle et animations a rassemblé plus de trois cents personnes concernées ou intéressées par la surdité. A noter que le jour précédent, plusieurs centaines d'élèves ont également effectué le parcours de sensibilisation de Surdimobile. Sourds, malentendants, professionnels de services spécialisés ou généraux, bénévoles des associations, responsables politiques ont mis en évidence les services efficients et les projets utiles réalisés ou en cours de réalisation dans notre province. Les échanges entre les participants ont aussi
- bien évidemment - permis de dresser de manière très constructive un tableau des besoins non encore rencontrés. L'urgence et la priorité concernent certainement l'intégration scolaire et l'accès à l'information et à la culture.
Cette journée a aussi été un grand "moment" de conscientisation et le point de départ de nouvelles collaborations. Tous les participants souhaitent une nouvelle édition de cette journée dans deux ans.

L'argent et ses représentations

S'interroger sur son propre rapport à l'argent et à la consommation est utile, surtout lorsque l'on est amené à interagir avec des personnes qui rencontrent des difficultés financières. Parler d'argent, de budget, d'économies ou d'endettement est en effet indissociable des représentations de chacun et des besoins considérés comme prioritaires.

Nos représentations sont façonnées par notre éducation, nos expériences de vie, nos rencontres ainsi que par les groupes sociaux que nous fréquentons.
Ces groupes ont des références communes qui ne sont pas d'emblée partagées par d'autres. Par conséquent, nous avons tous une façon personnelle de voir les choses, comme si nous avions une paire de lunettes à travers laquelle nous appréhendons le monde. Cette paire de lunettes, ces représentations sous-tendent des comportements. Nous allons poser des comportements en lien avec notre façon de voir les choses et le monde. La logique est la même en ce qui concerne l'argent et la consommation. Comme notre relation à l'argent est en lien avec notre histoire personnelle, il est évident que tout le monde ne partagera pas les mêmes conceptions et façons de faire. Dépenser pour vivre, par plaisir, pour combler un mal-être passager, pour se donner une identité et se positionner par rapport aux autres ou encore pour exprimer son affection et son amour à l'égard de proches… autant de profils de consommation distincts nés de croyances et représentations individuelles.

Toute différence dans la façon d'envisager l'argent et la consommation n'est pas pour autant problématique. Mais face à des façons de penser différentes des nôtres, l'incompréhension est fréquente et peut donner lieu à des propos moralisants et des jugements de valeurs. Ces derniers ne font que renforcer la position défensive des interlocuteurs et la remise en question espérée est nulle.

Prenez donc le temps de vous interroger « Cette façon de penser et d'agir est-elle réellement problématique, met-elle la personne dans une situation peu favorable ou vient-elle simplement heurter mes convictions et références personnelles ? ». Ce temps de réflexion permet de prendre du recul dans les situations qui interpellent et dans certains cas de relativiser.

A l'origine de l'endettement, il peut effectivement y avoir des comportements de consommation inadéquats sous-tendus par des représentations particulières.
Les fonctionnements décrits dans ce tableau sont volontairement simplifiés, ils sont donc réducteurs par rapport à la réalité. Notons que nous sommes tous susceptibles de partager ces façons de penser et de poser ces comportements sans que ceux-ci soient problématiques et n'engendrent des difficultés financières. Notre représentation de l'argent est forcément teintée de toutes sortes d'influences qui renvoient en tout ou en partie aux profils décrits dans le tableau. Comme dit l'adage, « c'est bien l'extrême qui nuit en tout ».
La colonne ci-contre en donne une illustration.

Représentation de l'Argent	Conséquences
Argent secret de famille Capital détenu par la famille, culpabilité face aux autres qui y sont parvenus par l'effort	Réticence à demander de l'aide, impression que les autres ne peuvent pas concevoir qu'ils rencontrent des difficultés
Argent réussite/puissance Importance des signes extérieurs d'aisance, de l'appartenance à des groupes valorisés	Tendance à vivre de façon superficielle, priorité à l'appartenance et à la possession
Argent en lieu et place des sentiments Les présents expriment l'amour et l'attachement à autrui	Dépenses compulsives pour combler un manque d'affection
Argent calmant Bien-être procuré par des actes d'achats	Recherche de plus en plus fréquente du cycle tension-apaisement procuré par les dépenses et installation d'une dépendance
Argent gage de respect Jugement de l'autre en fonction de ce qu'il possède. Primauté accordée à l'admiration d'autrui	Quête du toujours plus et insatisfaction permanente

Sources : Extraits de la Gasette

Renseignements :

GROUPE ACTION SURENDETTEMENT
Grand-Rue, 4 - BP2
6630 MARTELANGE
Tél: 063/60.20.86
Fax: 063/43.49.25
gas.prevention@skynet.be

Le Groupe Action Surendettement souhaitait se doter d'une plus grande visibilité et accessibilité, tant pour les professionnels, que pour le grand public. C'est chose faite depuis peu avec la mise en ligne du nouveau site internet du GAS.

>> Groupe Action Surendettement
Accueil | Le GAS | Le problème de l'endettement | La médiation | La prévention | Espace professionnel | Nos publications | Liens | Contact
Contact
Groupe Action Surendettement
Grand rue n° 4 bte 2
B-6630 Martelange
Tél : 063/60.20.86
Fax : 063/43.49.25
Coordination : gas.coordinateur@skynet.be
Prévention : gas.prevention@skynet.be
Médiation : gas.juriste@skynet.be - gas.mediation@skynet.be

www.gaslux.be

Annoncer la Couleur

Le 27 mars 2010 à la Haute Ecole Robert Schuman de Libramont ,dans le cadre de l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté, la COLUPA (Coalition Luxembourgeoise pour la Paix) et le Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg ont organisé une journée de réflexion intitulée "La solidarité internationale face au défi des inégalités et de la pauvreté grandissantes". *« Aider les pauvres du Sud alors que tant de nos concitoyens sont de plus en plus dans le besoin ? »*. Cette interrogation, il n'est pas rare de l'entendre. Les organisateurs ont donc tenté de mieux cerner la question de nos solidarités en les articulant autour de trois grands axes, rarement abordés de front :

1/ l'exportation vers nos pays des richesses provenant des pays qualifiés de « pauvres » ;
2/ la réponse migratoire accompagnant le transfert de ces ressources vers les pays dits « riches» qui en sont partiellement ou totalement dépourvus ;
3/ les soins palliatifs des politiques de « subsidiation » et de « coopération » concédées par les bénéficiaires de cette économie mondialisée tant aux victimes du Nord que du Sud. Si la générosité de nombreux citoyens demeure bien vivace, les résultats souvent décevants de tant de projets de développement, menés année après année, nous obligent à « repenser nos pratiques ». Ce à quoi les intervenants du Centre Tricontinental (CETRI) et de diverses institutions étaient invités à travers une réflexion critique sur nos modes opératoires et une approche valorisante des diverses formes de résistance qui se manifestent tant dans le Nord que dans le Sud.

En quelques mots, les conclusions de la journée :

Les situations de pauvreté et d'injustice des pays du Sud ont des causes structurelles externes (dette, compétition entre l'agriculture du Nord et du Sud, etc.) et internes (manque de démocratie, les élites locales court-circuitent l'aide, etc.). C'est au nom de la compétitivité que la solidarité est remise en question. Espoir : les communautés locales s'organisent, se mobilisent et revendiquent leurs droits sur les ressources naturelles. Mais cela reste difficile car les leaders locaux sont achetés par le Nord et sont intimidés (violence). Les communautés locales trouvent du soutien externe (ONG locales, prêtres, militants, syndicalistes, etc.). Il ne faut pas ignorer les acteurs locaux ni les affaiblir. Nous devons être vigilants et apporter du soutien et non venir avec un projet vide d'intérêts actifs qui se substituent aux efforts locaux Les acteurs du Sud n'attendent pas les occidentaux pour prendre en charge leurs problèmes. Le danger est que nos interventions les affaiblissent. Il faut renforcer les capacités locales. Notre hâte à aider peut pénaliser le processus d'aide à long terme. Mieux vaut chercher à les accompagner qu'à les remplacer.

Boy's day/Girl's day

Le 22 avril 2010, près de 180 enfants de 3ème et 4ème rénovée de la province de Luxembourg découvrent des métiers "atypiques". Esthéticienne, vendeuse, technicienne de surface, sage-femme, etc…Des métiers qui appartiennent aux femmes? Et que penser des métiers de pompier, gendarme, ingénieur etc. réservés aux hommes?

Certains métiers sont en effet très « typés » dans l'imaginaire collectif. Partant de ce constat, la Province de Luxembourg, via le Service Egalité des Chances placé sous la responsabilité de Monsieur Jean-Marie Carrier a organisé un « Boy's day/Girl's day » le jeudi 22 avril. Il faut souligner l'implication de nombreux partenaires : Infor Jeunes Luxembourg, la CSC Luxembourg, le Comité subrégional de l'emploi et de la formation, les CEFA, la FGTB Luxembourg et l'Ecole de la deuxième chance, ont organisé un « Boy's day/Girl's day » le jeudi 22 avril. Il s'agissait d'une journée d'action au cours de laquelle les jeunes de 3e et 4e année sont allés à la rencontre de témoins exerçant des métiers et professions « atypiques » du point de vue du genre. Neuf écoles de la province de Luxembourg y ont participé, soit plus de 180 jeunes filles et garçons concernés. Un des objectifs de cette initiative est d'encourager les jeunes à faire dépendre leur choix professionnel de leurs intérêts et capacités personnels plutôt que de préjugés liés au sexe, et les amener ainsi à diversifier leurs choix professionnels, mais aussi leurs choix de vie.

Quand la culture rejoint le social, ….le « V-DAY » à Arlon

Traduit littéralement, ce mouvement signifie « **le jour de la lettre « V »** », en référence aux 3 « v », « **Vagin, Victoire, Violence** ».
Mais que signifie ce mouvement, parfois qualifié de «manifestation du V-Day » ?

Il nous faut remonter en 1998, et faire référence aux réactions des femmes à la pièce d'**Eve ENSLER « Les Monologues du Vagin** ».
Le texte d'Eve ENSLER transforme le mystère et la gêne qui entoure cette partie du corps féminin en une expérience drôle, sexy et bouleversante. Mais cette pièce introduit également le spectateur dans la sphère privée des secrets individuels, des tabous culturels, des conséquences sociales liées à la violence domestique, au viol à l'inceste.
Ces propos bousculent, interpellent, remettent en question tant l'homme que la société et suscitent par conséquent de nombreuses réactions.
Il y a donc là un thème qui dérange. Eve comprit que sa pièce pouvait être autre chose qu'un travail théâtral sur la violence, le plaisir et la honte que les femmes éprouvent envers leur vagin, et que les représentations théâtrales pouvaient entraîner les hommes et les femmes à agir pour arrêter la violence.

Depuis, chaque année, entre le 1er février et le 30 avril, Eve ENSLER accepte de céder ses droits d'auteur afin de sensibiliser l'opinion publique sur les thématiques de la lutte contre les violences conjugales, le viol, les mutilations génitales ou les crimes d'honneur…..

Pour seules conditions, l'auteur demande que la pièce soit interprétée par des femmes bénévoles et que les recettes soient reversées à des associations qui luttent contre les violences faites aux femmes.
Depuis plus de 10 ans maintenant la pièce a fait le tour du monde.
Cette année, cette pièce a été montée à la Maison de la Culture d'Arlon par Marie-Claire CLAUSSE.
Metteur en scène, elle qualifiera ces textes d'*« espiègles, extravagants, sensuels, sensibles qui naviguent du rire*

aux larmes, sans haine, sans vengeance, pas contre les hommes mais avec eux pour que les choses changent ». Ces mots expriment bien l'esprit qui a mobilisé ces femmes pour présenter un véritable travail de solidarité, et de grande qualité le 28 avril dernier à la Maison de la Culture d'Arlon devant une salle comble.

15 personnalités artistiques, politiques, de l'entreprise,…sont montées sur scène :
Marie-Christine BARRAULT (comédienne française), Suzy CHAIDRON (conseillère communale), Béatrice CLEMENTZ (conseillère provinciale), Colette GOLINVAUX (chef d'entreprise), Marja Lena JUNKER (directrice du théâtre du Centaure au Luxembourg), Sophie LALOUX (conseillère provinciale), Carine LECOMTE (députée fédérale), Thérèse MAHY (députée provinciale), Neza KALA (comédienne belgo rwandaise), Nele PAXINOU (fondatrice et directrice des « Baladins du Miroir »), Brigitte PETRE (conseillère provinciale), Malika SONNET (députée régionale), Dominique TILMANS (sénatrice).

Comme il en avait été convenu 90 % des bénéfices de la soirée ont été intégralement versés à deux associations de la province du Luxembourg : « L'Archée » à Libramont et l'ASBL « Proximam » à Etalle. Les 10 % des bénéfices restant ont été versés en faveur des femmes de la République Démocratique du Congo.

Cette soirée est le fruit d'une collaboration entre les Départements des Affaires culturelles et le Département des Affaires Sociales et Hospitalières associés à la Maison de la Culture d'Arlon.

LES ECRIVAINS PUBLICS

L'écrivain public est un acteur social qui permet aux individus de répondre à leurs obligations dans une société où l'écrit est omniprésent.
A la demande, l'écrivain public lit le courrier de l'usager, rédige des lettres de correspondance personnelle, complète des documents administratifs, mais peut également travailler sur des faire-part, des discours, ou effectuer des corrections de textes… L'écrivain public se doit d'être à l'écoute de l'usager pour que le courrier rédigé exprime fidèlement le message que la personne souhaite transmettre.

Tous ces services sont proposés gratuitement à des personnes illettrées mais aussi à toutes les personnes qui auraient de nombreuses difficultés à écrire en français. De tout temps, l'objet du métier d'écrivain public a été de se placer comme le trait d'union entre les individus et les nécessités administratives ou sociales. Aujourd'hui cette profession est plus que jamais nécessaire puisqu'elle répond à une demande d'aide à l'écriture.

En province de Luxembourg, en 2008, douze personnes ont suivi une formation d'écrivains publics à Barvaux, organisée par PAC Liège (Présence et Action Culturelles, ASBL d'éducation permanente et populaire). Le cycle de formation, reconnu par la Communauté française, comprend de manière générale nonante-six heures de formation théorique puis quinze heures de stage auprès des permanences existantes. Certains participants proposent à présent leurs services. Actuellement, cinq permanences sont assurées par des écrivains publics formés :

• ATHUS
Solidarité Aubange
Rue Lang 68
6790 Athus
063/37 03 13
Horaire : Mercredi 10h-12h

• FLORENVILLE
Bibliothèque publique
Rue de l'Eglise 13
6820 Florenville
Horaire : Jeudi de 14h00 à16h00
061/32 03 40

• HOTTON
Bibliothèque publique
Rue des Ecoles 55
6990 Hotton
Horaire : Mardi de 14h00 à-17h00
084/36 78 42

• MARCHE-EN-FAMENNE
CPAS
Rue Victor Libert 36H
6900 Marche en Famenne
Horaire : sur rendez-vous et réservé aux habitants de la commune de Marche-en-Famenne
084/ 32 06 00

• VIELSALM
Bibliothèque publique
Rue de l'Hôtel de ville 9
6690 Vielsalm
Horaire : Jeudi de 11h30 à 13h30
080/31 90 48

La pauvreté infantile : rencontre aves des témoins du vécu

Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Jean-Marie Carrier, Député provincial aux Affaires Sociales et Hospitalières, initie différentes démarches en collaboration avec plusieurs partenaires afin de sensibiliser à cette thématique.
Lors d'une de ces réflexions, le Député a souhaité, avec Christine Mahy, Présidente du Réseau belge de lutte contre la pauvreté, collaborer avec la presse de la province de Luxembourg afin de déstigmatiser les personnes qui connaissent ou qui ont connu la pauvreté. Le but est de sortir des clichés tels que « ce sont des poids pour la société », « des gens qui ne veulent pas s'en sortir » afin de montrer l'engagement citoyen des familles, leur implication active pour gérer leur famille, utiliser les outils mis en place, dépasser les obstacles engendrés par leur situation etc.

Dans le cadre de ses compétences de Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, Bernard Devos a publié, en 2009, un rapport intitulé *« Dans le vif du sujet »* abordant les incidences et conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles.
Pour réaliser ce travail, le Délégué général a souhaité rencontrer les associations et institutions de terrain et les personnes qui vivent au quotidien la pauvreté et la précarité, avec des conditions de vie entraînant des conséquences malheureuses pour leurs enfants.
Des réunions ont eu lieu par arrondissement judicaire en communauté française, entre avril et novembre 2009.

Nous vous proposons de nouveaux témoignages. Ceux de Geneviève, Sandra, Véronique et Eva, toutes les quatre mamans au foyer. Nous les avons rencontrées en mars 2010, dans les locaux de l'ASBL Clair&Net de Melreux (Hotton) pour discuter de la pauvreté infantile.

Geneviève, Sandra, Véronique et Eva, se sont, avec d'autres, engagées dans ce travail de réflexion et d'analyse en participant à plusieurs réunions et débats.

« C'est important de se faire entendre, explique Geneviève, que les autres voient que ce n'est pas évident avec nos enfants. Faire participer les gens qui connaissent la pauvreté, les politiques et les travailleurs, c'est constructif. Participer à ce projet m'a aussi fait comprendre que ce que je vis avec mes enfants n'est pas normal, qu'ils ont droit à certaines choses. »
« C'est bien ce que le Délégué général a fait, ajoute Véronique, car il a tenu compte de la situation concrète des gens ».

Un des points mis en évidence dans le rapport du Délégué général aux droits de l'enfant, est le coût lié à la scolarité et le fait que, pour les familles vivant dans la précarité, le droit à l'éducation des enfants est bafoué.
Eva explique que *« l'école coûte cher. Elle n'est pas gratuite. Il faut payer les feuilles, les photocopies, le journal de classe, les voyages, les excursions, la cantine, les collations, etc. C'est un vrai budget. Le mois de septembre, c'est plus dur encore. Les enfants sont mis à part car les parents ont peu de moyens. Si les parents n'ont pas payé la cantine, l'enfant ne pourra pas aller en excursion. Notre enseignement produit des inégalités. Certaines choses doivent évoluer.»*
« Ma fille reçoit des moqueries de la part des enfants de l'école car elle ne s'habille pas avec des marques », ajoute Sandra.
« Si ton enfant double, tu n'as plus droit à une bourse d'études, fait remarquer Geneviève. Je trouve ça scandaleux. J'en ai trois qui ont doublé cette année, ça me fait un trou dans mon budget de 600 euros. Tous les 6 mois, je suis obligée de prouver que j'ai droit à la majoration pour mes enfants. Le système est fait pour que je doive tout le temps justifier mon état. Ici, je ne cherche pas à me plaindre mais à montrer que nous devons tout le temps

chercher des solutions pour nous en sortir. C'est de l'énergie dépensée tout le temps et ça fatigue. »
« *Bien sur que l'école est importante*, dit Véronique. *On a envie que nos enfants réussissent ce qu'on n'a pas pu faire. Dans le secondaire, en section technique, cela coûte plus cher car il faut du matériel.* »

« *J'ai un dossier au SAJ, ajoute Véronique, c'est un contrôle permanent. C'est difficile, même pour les enfants. On ne peut pas toujours dire ce qu'on veut car on est jugée. Il y a la pauvreté. Pour eux, mes enfants sont en danger. Pour moi non. J'essaie de leur offrir tout ce que je peux. À un moment, le secteur de l'aide à la jeunesse doit rendre la liberté aux gens, c'est une aide momentanée. Pour le moment, j'ai beaucoup de souci avec l'une de mes filles. J'ai des réunions tous les deux mois avec des conseillers. C'est un investissement en temps et en énergie pour une maman seule.* »
« *Moi, je suis seule avec 5 enfants, explique Geneviève. J'ai peur quand je vois arriver le Service d'Aide à la Jeunesse(SAJ). L'autre fois, on me demandait de justifier l'absentéisme scolaire de mes enfants. C'est parce que cette fois-là je n'ai pas pu payer le bus…* »

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ainsi que d'autres associations sont invités à poursuivre la réflexion, avec le Délégué Général aux droits de l'enfant, autour de deux pôles : l'enseignement et l'aide à la jeunesse. Le but est d'essayer d'apporter de l'eau au moulin des réflexions et de proposer des solutions d'aide concrètes.

QUELQUES EXTRAITS DU RAPPORT DU DELEGUE GENERAL AUX DROITS DE L'ENFANT

La pauvreté infantile augmente, même en Belgique
De manière générale, de nombreuses études démontrent que les enfants sont les premières victimes de la pauvreté et que les enfants pauvres font partie des groupes les plus vulnérables, dans le Monde comme en Belgique. Partout, la proportion d'enfants vivant en situation de précarité est en hausse. Le rapport 2005 de l'UNICEF, « La pauvreté des enfants dans les pays riches », indique que l'augmentation de la pauvreté des enfants en Belgique est l'une des plus importantes des pays européens étudiés. Par ailleurs, selon le rapport de l'OCDE intitulé « Croissance et inégalités », la probabilité de pauvreté pour les enfants et les jeunes adultes est aujourd'hui supérieure de 25% à celle de l'ensemble de la population.

Répercussion sur les enfants
Il a été relevé que les difficultés vécues par les parents ont souvent des répercussions sur leurs enfants, notamment en termes de stress. Le marasme financier dans lequel certaines familles peuvent être engluées les amène à devoir faire des sacrifices afin que les enfants ne souffrent pas trop de la pauvreté de leurs parents. Le cumul de précarités dont sont victimes ces familles (revenus, logement, santé, travail, stabilité familiale, accès aux loisirs ou à la culture…) rend une fréquentation scolaire régulière assez difficile et peut également nuire à la capacité de se concentrer en classe, à la possibilité de travailler chez soi dans des conditions suffisantes, etc.

Placement des enfants pour cause de précarité
La question du placement des enfants est souvent abordée. Selon une récente étude de l'OEAJ (Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse) quant à la demande de prise en charge au sein des services d'accueil spécialisés de la petite enfance ou de l'aide à la jeunesse, le motif le plus souvent évoqué est la précarité. Cette situation est déjà de nature à compromettre les droits de l'enfant, notamment celui de vivre auprès de ses parents (articles 9 et 18 de la Convention internationale des droits de l'enfant). Il convient également de souligner les nombreuses difficultés rencontrées par les familles précarisées au moment du retour des enfants chez elles. Ainsi, durant le placement de leur enfant, les familles ne perçoivent plus la totalité des allocations. La fin du placement d'un enfant ne s'accompagne toutefois pas immédiatement d'une réaffectation des allocations familiales aux parents.

Communauté française de Belgique
DROITS DE L'ENFANT
Bienvenue sur le site du Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, choisissez votre porte d'entrée
JADE

Ce rapport est consultable dans son intégralité sur le site http://www.dgde.cfwb.be

La pauvreté n'est pas seulement une question d'argent mais aussi et surtout une question de chances

Le Fonds Pauvreté soutient des projets qui luttent contre la pauvreté sous toutes ses facettes et dans plusieurs domaines. A cette fin, le Fonds organise un appel à projets. Les dossiers de candidature peuvent être introduits de façon permanente. Seules les demandes introduites à l'aide du formulaire de candidature seront prises en considération.

La sélection des dossiers est confiée à un jury indépendant, composé de manière pluraliste.

Le jury se réunit deux fois par an et sélectionne, dans les limites du budget disponible (350.000 euros par an), une série de projets qui bénéficieront d'un soutien. Les projets retenus peuvent recevoir un soutien financier de maximum 12.500 euros. Le jury détermine le montant du soutien. Ce montant devra être intégralement investi dans le projet.

La date limite d'introduction des dossiers est le 30 septembre pour la sélection d'automne. Le résultat de la sélection et le montant des soutiens (12.500 euros maximum par projet) sont communiqués respectivement fin juin et fin décembre.

Public cible

Associations et institutions qui en Belgique s'adressent effectivement aux plus pauvres et qui veulent mettre en œuvre un projet novateur de lutte contre la pauvreté, qui s'inscrit dans une dynamique locale de solidarité et de dialogue avec les personnes qui vivent en pauvreté.

Renseignements :

Fondation Roi Baudouin
070/23.30.65
vanmeerbeeck.a@kbs-frb.be
www.kbs-frb.be

La pauvreté en Belgique : ce qu'en dit l'enquête EU-SILC 2008

La Direction générale Statistique et Information économique du SPF (Service public fédéral) Économie a publié les chiffres de l'enquête européenne EU-SILC (Statistics on Income and Living Conditions) de 2008. Ceux-ci mettent en lumière des résultats importants relatifs au taux de pauvreté en Belgique.

Les transferts sociaux (allocations, etc.) jouent un rôle correcteur important dans la lutte contre la pauvreté. En effet, sans ces avantages (hors pensions), 27,1% de la population vivrait dans la pauvreté. Si tous les types d'allocations étaient supprimés, y compris les pensions, ce serait 41,8% de la population qui serait touchée.

Environ 1 Belge sur 7 appartient au groupe qui connaît un risque accru de pauvreté. Il s'agit de familles dont le revenu par tête ne dépasse pas 10,788 € par an. En Flandre, il est de 10% et en Wallonie, de 19,5%. Les femmes, les personnes isolées et les parents isolés courent un risque plus élevé.

En 2008, 44% des Belges ont éprouvé des difficultés à joindre les deux bouts. Du travail et un diplôme sont des barrages importants face à la pauvreté. Les chiffres pour la Belgique sont comparables avec la moyenne européenne. L'impact éventuel de la crise se ressentira au plus tôt dans les chiffres de 2009.

Plus d'informations sur http://statbel.fgov.be

Le baromètre interfédéral de la pauvreté publie ses résultats

Un baromètre a été développé dans le cadre du Plan fédéral de Lutte contre la Pauvreté, et présente annuellement un état des lieux de la pauvreté en Belgique. Ses résultats viennent d'être publiés.

Les données les plus récentes (2008) ont été analysées par le Baromètre, qui évalue l'évolution de la pauvreté sur base d'une quinzaine d'indicateurs. Ce ne sont pas seulement les aspects financiers qui sont pris en compte, mais également l'emploi, le logement, la santé, l'enseignement, la participation à la vie sociale,...

Les résultats laissent entre autres transparaître que 15% des belges, soit 1.600.000 personnes, témoignent d'un revenu familial inférieur à la limite de la pauvreté. Sur la période 2004-2008, ce pourcentage est resté relativement constant. De grandes différences existent entre les catégories de population. Ainsi, le risque de pauvreté s'intensifie chez les chômeurs : il a augmenté de 28% en 2004 à 35% en 2008. Même constat pour les parents isolés, dont le risque de pauvreté est passé de 33 à 40% ces dernières années.

Plus d'informations et le Baromètre 2010 est consultable sur http://www.mi-is.be

La pauvreté, nous sommes tous concernés !!!

Dans le cadre de l'année 2010 « Année de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », le Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg a impulsé une campagne télévisée de sensibilisation et d'information en partenariat avec Tv Lux.

Cette campagne, composée de quatre spots, reprend les besoins de base de tout individu et vise à mettre en avant les solutions et les services qui permettent de mener une vie un peu plus conforme à la dignité humaine même en cas de situation précaire.
Quatre thèmes ont ainsi été retenus : se nourrir, se vêtir, accéder à la culture et à l'information.
Cette campagne sera diffusée sur Tv Lux à raison d'une semaine par spot selon le planning suivant :

du 14 au 20 juin : se vêtir
du 06 au 12 septembre : accès à la culture
du 11 au 17 octobre : se nourrir
du 15 au 21 novembre : accès à l'information

En parallèle, le Service d'Etudes et de Documentation Sociales va diffuser dès le mois de septembre un carnet d'adresses utiles reprenant, par thème évoqué dans la campagne télévisée, les services présents en province de Luxembourg.
Ce carnet d'adresses sera disponible dans les administrations communales, les CPAS, les services sociaux…

A noter dans l'agenda

2 et 3 septembre 2010 au Wex de Marche-en Famenne
Conférence européenne sur la pauvreté des enfants et des jeunes, préparée par le Service public de programmation (SPP) Intégration sociale en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, l'Unicef, Eurochild et les Communautés. Cet événement sera soutenu par le Réseau belge de lutte contre la pauvreté.

Contact :
SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes
Boulevard du Roi Albert II - 30
1000 Bruxelles
Tél : 02/508.85.86
question@mi-is.be
http://www.mi-is.be/be

Nous vous révélons ici quelques images du tournage en avant-première.

Interview Michèle Mons delle Roche

Michèle Mons delle Roche occupe le poste de Procureur du Roi près du Tribunal de Première Instance de Marche-en-Famenne depuis 1985. Elle est la première femme à exercer cette fonction en province de Luxembourg. Une main de fer dans un gant de velours et de la persévérance lui ont permis de se faire une place et d'être respectée dans un milieu qui était à l'époque réservé aux hommes.
Passionnée par tout ce qu'elle entreprend, elle a du caractère, de la classe et beaucoup d'humour.
À 60 ans, elle tirera sa révérence en août prochain après 25 ans de bons et loyaux services.

Michèle Mons delle Roche, comment s'est déroulée votre enfance ?

J'ai passé les premières années de ma vie à Arlon où mon père était avocat. Il a ensuite été nommé magistrat à Neufchâteau et nous avons déménagé quand j'avais 11 ans. Je me suis très bien acclimatée à Neufchâteau.
Je n'ai jamais eu de poupées, je jouais avec les soldats de mon frère. J'étais plutôt du style garçon manqué.
J'étais très sportive et membre du Club de volley « Griffon » de Neufchâteau. J'étais attaquante et non passeuse comme pourraient le croire certains vu ma taille ! J'avais une détente extraordinaire, vers 15, 16 ans! J'ai été sélectionnée pour aller jouer dans l'équipe nationale à Bruxelles. Je devais lâcher l'école, ce qui m'aurait arrangée, mais mes parents n'ont pas voulu. J'ai alors eu une très mauvaise réaction et je n'ai plus voulu jouer au volley.
Très tôt, j'ai eu envie de trouver rapidement mon indépendance et d'avoir un métier qui me permettrait de gagner ma vie même si j'étais très bien dans le cocon familial.
J'ai suivi des humanités en gréco latines, puis je pensais poursuivre des études de kiné, car ça ne durait que deux ans. Je voulais en finir au plus vite avec l'école, car je n'aimais pas ça. De plus, en humanités, j'ai eu plusieurs échecs dans certaines matières. Puis, un jour, en 1968, j'avais alors 18 ans, on prenait un café à Sedan avec mes parents et je leur ai dit que j'aimerais bien faire des études de droit. Papa a été très heureux, maman moins.

Vous aviez ça dans le sang ?

Pourtant, quand je voyais mon père entouré de tous ses bouquins, je me disais que je n'arriverais jamais à tout apprendre mais j'ai adoré. J'ai été à Liège pour suivre mes études de droit. Dès la deuxième année, j'ai été déléguée de cours. Personne ne me connaissait mais j'ai récolté le plus de votes. La même année, j'ai été vice-présidente des étudiants de droit. On faisait beaucoup d'activités, c'était génial. J'y suis restée les quatre dernières années du cursus. J'ai terminé mes études avec une distinction. Il faut savoir que mes enfants sont la sixième génération d'avocats ou de magistrats en ligne directe dans la famille!
Après, je suis entrée au barreau dans les pantoufles de mon beau-père. J'ai eu mes deux enfants : Alexandre et Anne-Catherine.
Au départ, je faisais le droit pour devenir magistrat côté jeunesse, mais ce secteur donnait peu de résultats et cela n'était pas motivant. Ce qui me plaisait, c'était de faire l'instruction. Le jour de mon mariage, un télégramme est arrivé m'annonçant que j'étais nommée assistante en droit civil à l'Université de Liège, matière qui avait ma préférence... Depuis 29 ans, je ne fais que du droit pénal !

Comment avez-vous concilié votre vie professionnelle avec votre vie privée ?

Mon père est décédé à l'âge de 52 ans et il savait que je voulais me diriger vers la magistrature. Il m'avait dit : « Mich, si tu veux entrer dans la magistrature, tu dois pouvoir te consacrer entièrement à ton boulot et ne pas faire de différence avec les hommes. Tu dois avoir tes enfants avant. Il n'est pas question que des hommes fassent ton travail pendant ton congé de maternité. C'est un engagement moral. » Ce n'est plus le cas de nos jours, les conditions d'accès à la magistrature sont différentes. C'est l'évolution de la société et des mœurs. On voit tout de suite que beaucoup de femmes attendent d'être en stage pour avoir un enfant.

Comment s'est déroulée votre ascension jusqu'au siège de procureur du Roi ?

J'ai eu beaucoup de chance dans mon parcours professionnel. En 1981, j'ai été nommée pour 4 ans juge d'instruction à Marche-en-Famenne. A Neufchâteau, cela n'était pas possible car mon beau-père et mon mari exerçaient à ce barreau. Je souligne ici l'ouverture d'esprit de mon mari qui m'a permis de postuler comme juge d'instruction. J'ai eu la « chance » de connaître 7 crimes durant les deux dernières années. Je les ai tous élucidés en collaboration avec « mes » gendarmes et ma police judicaire comme on les appelait avant la réforme des polices . Si je devais rester la nuit sur le terrain, je restais. On a dit que j'ai fait un passage remarqué à l'instruction. Etre nommée juge d'instruction à 31 ans ce n'est pas courant. C'est pour moi le plus beau métier. Si j'avais pu continuer encore 10 ans, je l'aurais fait. Etre sur le terrain avec l'équipe, c'est excitant. Bref, tout cela a fait que j'ai été reconnue dans le monde judicaire.
Il fallait avoir 35 ans pour être chef de corps. J'en avais 34 et demi quand mon prédécesseur m'a proposé de devenir procureur quelques mois plus tard. J'en ai parlé a mon mari qui commençait en avoir assez de mon métier : sur 23 semaines de garde en suivant, il n'y a qu'un week-end où je n'ai pas été rappelée. J'ai postulé et j'ai eu la place de procureur du Roi.

J'ai toujours pensé que l'homme et la femme n'étaient pas construits de la même façon, qu'ils étaient donc différents mais certes complémentaires.

En 1985, la profession devait être très masculine, non ?

A 35 ans, j'étais la seule femme procureur du Roi mais pas la première. C'était Madame Dieu-Dierckens qui a été nommée chef de corps dans les années 1980 à Tournai. Je tiens à dire que je suis la plus ancienne de l'équipe mais pas la plus vieille ! De nos jours, le monde judicaire se féminise de plus en plus.
J'ai toujours exercé un métier d'homme. Il y a 27 procureurs du Roi en Belgique. Je me souviens que quelques temps après ma nomination, j'ai participé à une réunion de travail avec mes collègues. J'étais la seule femme. Quand j'ai ouvert la porte, aucun ne s'est levé pour me saluer. Ils avaient l'air sévère et certains avaient même une longue barbe qui époussetait la table. C'est moi qui suis allée me présenter, après avoir inspiré profondément, et serrer la main de chacun. Je me suis juré de ne jamais devenir comme eux. Pour la barbe, je pense que c'est réussi ! Je suis souvent considérée comme un procureur du roi atypique.
Certains collègues m'ont bien acceptée, d'autres m'attendaient au tournant parce que j'étais une femme. J'ai du prouver mes capacités de magistrat pour être acceptée dans ce milieu réservé aux hommes. On m'a mis des bâtons dans les roues, les contrôles de ma hiérarchie étaient beaucoup plus sévères, j'ai du résister à des pressions, etc.
Ma personnalité, l'éducation que j'ai reçue, le soutien moral de mon mari et de mes enfants, une intendance bien organisée à la maison et ma persévérance ont été des atouts certains pour la réussite de ma carrière.
Humblement, je ne conseille pas de commencer si jeune. J'avais devant moi des hommes (notaires, huissiers, …) qui avaient 20 ans de plus que moi et que je devais admonester. On a dit que j'étais fort répressive. Oui, une main de fer mais dans un gant de velours. On n'a pas assez de recul quand on est si jeune. Mais je n'ai jamais ménagé mes efforts en empiétant un peu sur ma vie de famille, c'est vrai. Personne ne peut me rouler, je connais la musique de toutes les sections du parquet. Je me suis toujours donnée à fond pour mon travail, c'est une question de caractère.

Que pensez-vous des revendications en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes notamment au niveau professionnel?

Je ne suis pas féministe. J'ai toujours pensé que l'homme et la femme n'étaient pas construits de la même façon, qu'ils étaient donc différents mais certes complémentaires. Rien de tel qu'un homme qui vous ouvre la porte de la voiture, qui vous offre un resto, qui est galant. Si on accepte ça, on ne peut pas descendre dans la rue pour réclamer l'égalité ! C'est la complémentarité qui est excellente, dans le privé et aussi dans le travail.
Mais les hommes sont très longtemps restés seuls aux commandes de la justice et il est bon d'avoir donné l'accès aux femmes qui, par ailleurs, assument magnifiquement bien leur fonction de magistrat avec toutes les qualités propres à leur féminité.
J'ai été cofondatrice de l'association « Méridienne ». J'admire les femmes qui restent à la maison et qui se dévouent pour élever leurs enfants. C'est très beau mais elles deviennent dépendantes de l'homme. Avec « Méridienne », on voulait permettre aux femmes qui souhaitent travailler de pouvoir accéder à des postes à responsabilités. On se rend compte, dans une entreprise, que les femmes n'arrivent qu'au niveau de cadre. Elles ne deviennent pas chefs d'entreprise car elles doivent concilier vie familiale et professionnelle. Elles prennent du retard dans leur carrière alors que ce n'est pas le cas des hommes. Une femme a plusieurs casquettes : infirmière, psychologue, cuisinière, menuisière parfois.

Elle doit penser à faire les courses, comment reprendre les enfants à l'école, etc. Il faut laisser la vie privée à l'entrée du Palais de justice quand vous venez travailler. Mais pour certains, cela paraît plus facile à dire qu'à faire…

Comment voyez-vous votre fonction ?

Je suis là pour faire tourner la « boutique », pas pour être appréciée. Je ne suis pas aimée par les auteurs des délits car pour eux, je suis la responsable. Je leur dit souvent qu'ils ont oublié de respecter le onzième commandement soit : « Ne pas se faire prendre » ! Après, ils commencent à comprendre qu'ils sont responsables de leurs propres actes et que je fais mon boulot. Il faut d'abord s'attaquer à la petite criminalité. Les petits criminels ne tombent pas tous dans le grand banditisme mais ils sont tous passés par la petite criminalité.
Etre entouré d'une bonne équipe est donc très important.
J'ai un personnel extraordinaire, autant d'hommes que de femmes. L'équipe est composée de 6 substituts, 2 juristes et une stagiaire judiciaire.
Quand j'ai commencé, il y avait seulement 3 substituts. Le volume des affaires à quintupler sur les 15 dernières années.
Quand j'ai annoncé mon départ anticipé à la retraite, certains membres de l'équipe ont eu les larmes aux yeux. J'ai besoin de savoir que ce que je fais sert à quelque chose.
Il vaut mieux que la justice soit rendue par des êtres humains que par des machines. La justice est humaine, donc faillible et pas toujours juste. Le bon magistrat, homme ou femme, est celui qui tend à la justice. Notre justice a besoin d'être crédible aux yeux de la société. Ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas aujourd'hui. Sans doute, faut-il nettoyer devant notre porte.

Peut-on dire qu'un procureur joue un rôle social?

Oui, j'ai en effet un grand rôle social à exercer car s'il y a des auteurs, il y a aussi des victimes. De plus en plus, on essaie de trouver des moyens de procédures pour que les victimes soient mieux reconnues. Par exemple : les déclarations de personnes lésées, le service d'accueil aux victimes, les Maisons de Justice, etc. En tant que représentants de la société, nous avons un rôle de protection vis-à-vis de celle-ci. Nous jouons aussi un rôle social vis-à-vis des écoles, de la population.
J'appartiens à un parquet rural avec ses spécificités : la proximité du justiciable, la politique de la porte ouverte, etc. Je souhaite que toute lettre écrite reçoive une réponse, que toute personne qui souhaite un rendez-vous soit reçue. Je tiens beaucoup à cela.

La justice est humaine, donc faillible et pas toujours juste. Le bon magistrat, homme ou femme, est celui qui tend à la justice.

Vous prenez votre pension en août prochain. Qu'allez-vous faire de votre temps libre ?

A ce moment, j'aurai encore 4 ans de mandat. J'aurai pu continuer et toucher mon traitement complet mais j'ai le sentiment d'avoir fait le tour de ce métier. J'ai besoin de travailler avec passion et goût.
Le 1e octobre prochain, je vais créer, avec mon gendre, à Flamisoulle, à 6 kilomètre de Bastogne, une société de coaching pour les entreprises, les personnes privées, les groupes, etc.
Depuis plusieurs années, je coache les jeunes magistrats et les stagiaires judiciaires à l'Institut de Formation Judicaire. Je vais continuer ce coaching après ma retraite. J'ai voulu aller plus loin et j'ai suivi une formation à l'ICHEC à Bruxelles (trois jours par semaine pendant six mois). J'ai présenté un « paper », c'est comme un mémoire de fin d'études, sur le thème du coaching de la justice. J'ai adapté ce qui se passe dans les entreprises privées au secteur public de la justice. J'ai obtenu mon diplôme de manager coach en 2009.
J'ai suivi plusieurs autres formations sur la communication non violente, la gestion du temps, le stress, etc.
Ouvrir une société de coaching c'est un dernier défi que je me lance. J'ai envie de prolonger mon rôle social. Le coaching c'est une démarche très humaine. C'est accompagner les gens dans la recherche de leur talent, de leur potentiel.
J'aimerais aussi écrire un livre et peut-être retravailler mon « paper » pour le publier.

Si vous étiez un livre ?
« **La Peste** » *de Camus* que je viens de relire. Car j'ai foi en l'homme, même s'il touche le fond, il reste un être humain capable de se refaire.

Si vous étiez une ville ?
Je préfère parler de région car je ne suis jamais tombée totalement amoureuse d'une ville dans son ensemble. Je dirais donc l'Ardenne, forte dans ses racines et dans son caractère.

© FTLB/L.Aprosio

Si vous étiez une chanson ?
« **Prendre un enfant par la main** » d'*Yves Duteil* car rien n'est plus beau que de faire découvrir aux enfants les vraies valeurs de la vie. Grand-mère, j'espère pouvoir les faire passer à mes petits-enfants.

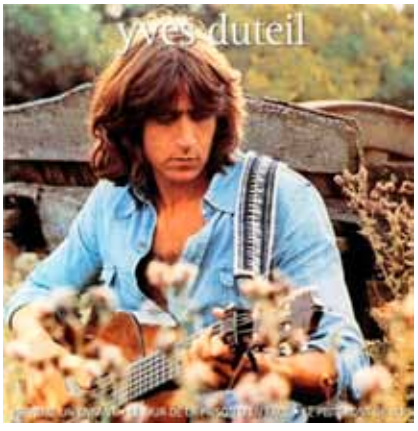

Si vous étiez un animal ?
Un oiseau car j'ai toujours partagé avec ma grand-mère paternelle le fantasme de pouvoir voler.

Milan Royal

http://www.carnivores-rapaces.org/

L'INTEGRATION SCOLAIRE EN MILIEU ORDINAIRE

Témoignage de Madame Anne-Marie HANNARD

©MRR - Commissions AWIPH province de Luxembourg

Pour un enfant porteur de handicap, il est maintenant possible de fréquenter l'enseignement ordinaire et d'y bénéficier d'un accompagnement supplémentaire par un professionnel détaché de l'enseignement spécialisé (4 ,6 ou 8 périodes par semaine).

C'est possible….moyennant la constitution d'un dossier comportant l'intervention de cinq partenaires, l'établissement d'un projet (PAI) réalisé au cours de plusieurs réunions avec les partenaires (bonjour les agendas !), et la réception d'un avis positif des instances concernées !

« C'est possible…..mais ce n'est pas simple du tout, il faut vraiment s'accrocher ! Nous avons introduit deux demandes, l'une pour notre fille Oliwia et l'autre pour notre fils Amaury . Celle pour Oliwia a abouti mais celle pour d'Amaury a été refusée » relate Madame Hannard qui accepte, avec beaucoup de simplicité et de générosité, de nous confier son témoignage.

En 2005, avec son mari et leurs 4 grands enfants, ils ont accueillis Oliwia, petite fille née en Pologne en 2003 et, deux ans plus tard, Amaury, petit bonhomme trisomique né en Belgique en 2006. Oliwia est venue au monde avec une malformation neurologique (un spinabifida myéloméningocèle) qui l'a rendue totalement paraplégique.Elle se déplace avec son fauteuil roulant électronique depuis l'âge de trois ans et le manie parfaitement.

Le souhait de Monsieur et Madame Hannard d'intégrer leurs enfants dans l'enseignement ordinaire répond à différentes préoccupations. Celle d'abord de leur permettre d'être scolarisés dans une école de proximité, et donc de privilégier vie de famille et insertion sociale dans le milieu de vie, celle ensuite de répondre aux besoins spécifiques d'apprentissage que rencontrent actuellement chacun des enfants.

« Oliwia est une battante et elle est très coopérante. Elle est arrivée chez nous en août 2005 et en décembre de la même année, elle parlait parfaitement le français. Mais, et son histoire n'y est pas étrangère, elle a de gros problèmes d'angoisse. Elle a besoin de rester proche de sa famille, de rentrer tous les midis. Nous sommes à 400 m de l'école communale de Paliseul-gare. Elle peut y aller à pied. Oui, pour Oliwia, dans sa tête, elle marche, elle court ! Elle a également besoin d'être insérée dans le quartier, de rencontrer d'autres enfants, de voir régulièrement les petites copines….. Elle est super sociable ; elle dit bonjour à tout le monde dans la rue. Elle ne pense pas à son handicap quand on ne lui renvoie pas l'image d'une fille différente, quand on la considère d'égal à égal. Ayant passé deux mois seule à l'hôpital puis grandit pendant deux ans dans un orphelinat pour enfants handicapés mentaux qui pleuraient beaucoup, Oliwia est terriblement affectée dès qu'elle est confrontée à des situations de souffrance. Elle prend tellement à cœur les problèmes des autres que nous pensons qu'elle n'est pas assez forte psychologiquement pour être confrontée en permanence au handicap d'autres enfants. Pour nous, c'est une raison supplémentaire de nous battre pour un maintien dans l'ordinaire.

Lorsqu'elle a intégré l'école fondamentale de Paliseul-gare, elle était attendue. La directrice, Madame Pierret, était à fond dans le projet et avait bien préparé l'accueil. L'école est accessible, cependant quelques adaptations, comme une petite table sur mesure, par exemple, avaient été réalisées. Elle a d'abord intégré la 3ème maternelle, mais l'institutrice titulaire n'était pas du tout favorable à la présence d'une petite fille handicapée dans sa classe. Cela arrive encore ! L'expérience s'est soldée par un échec dont a beaucoup souffert Oliwia. Elle est passée en 1ère primaire à temps partiel pendant quelques semaines et, depuis Pâques, elle suit un programme individualisé en primaire, chez Mesdames Pierret et Carrozza, dans une classe de onze élèves qui regroupe les 1ère, 2ème et 3ème années.

Depuis son entrée en primaire et encadrée par des enseignantes qui l'encouragent, nous constatons une belle évolution. Pour ce qui est des apprentissages, Oliwia éprouve des difficultés de graphisme et, sujet

sensible pour elle sans doute dû à son passé flou, elle ne se repère pas bien dans le temps. Au niveau verbal, elle se débrouille plus que bien et elle est très motivée pour apprendre à lire, c'est encourageant. Malheureusement, elle manque beaucoup de confiance en elle, et ses craintes souvent la bloquent complètement et l'empêchent d'utiliser ses capacités. Ayant beaucoup souffert de rejet et d'abandon, elle est très méfiante face à des adultes. Mais nous voyons maintenant aussi une évolution ».

« Pour Amaury, le PMS n'a pas suivi le dossier et il ne bénéficiera pas d'aide en septembre. Il fréquente cependant l'école maternelle ordinaire à Framont depuis fin septembre 2009 et fait énormément de progrès. C'est un petit garçon qui est tout le temps dans l'imitation et ça lui apporte beaucoup de côtoyer les autres enfants, il est stimulé par leurs comportements. De plus, l'institutrice est très motivée pour le faire évoluer et le garder dans sa classe. C'est extraordinaire ».

Si Madame Hannard est convaincue du bien fondé de ses choix pour ses enfants, elle en voit cependant les limites : *« L'intégration scolaire, c'est un projet auquel on croit, mais pas à tout prix. Il ne faut pas s'entêter à maintenir un enfant qui n'y a pas ou plus sa place, qui décroche et il faut aussi garder un équilibre dans la classe ».*

Madame Hannard insiste également sur les bénéfices réciproques d'une telle intégration. *« Quand je vois les autres enfants autour d'Oliwia ou d'Amaury, je me dis que cela fait tomber les barrières. Devenus adultes, le handicap ne leur fera plus peur, ce qui est encore le cas de beaucoup de gens. Nous l'avons constaté dans notre entourage lorsque nous avons fait part de nos projets d'adoption »*

« Il y a aussi la richesse personnelle qu'ils peuvent apporter. Oliwia par exemple, elle donne beaucoup d'énergie, elle est toujours souriante. Et elle aide les autres à relativiser. Lorsque l'on est sur ses deux jambes, on peut, par comparaison, minimiser les petits tracas quotidiens. Côtoyer ces enfants a un impact tel que cela change la vision du monde. Cela a d'ailleurs influencé le projet de vie de nos aînés »

Parmi toutes les difficultés rencontrées, Madame Hannard en pointe quelques-unes. *A qui la demande d'intégration doit-elle être faite en premier lieu ? Doit-on écrire aux quatre parties (dans le cas d'Oliwia, les deux directions d'école, Madame Pierret de l'école ordinaire de Paliseul-gare et Madame André de l'école spécialisée de Marloie, et les deux PMS, celui de Marloie pour l'enseignement spécialisé et celui de Neufchâteau duquel dépend l'école fondamentale de Paliseul)?* Ces partenaires ne sont pas tous au courant du décret ou de l'esprit de ce décret. Les deux PMS doivent réaliser des tests mais ne connaissent pas toujours les enfants. Les tests en question ne tiennent pas compte du profil des enfants. Trouver des dates pour réunir ensemble ces quatre partenaires pour l'élaboration du projet de l'enfant relève d'une gageure. Puis il y la question du comptage, très sensible pour certaines écoles : l'enfant est inscrit dans l'établissement spécialisé au 15 janvier précédant la demande d'intégration mais fréquente l'établissement d'enseignement ordinaire. Et puis il y a les documents, dossiers médicaux, certificats, à fournir. Dans le cas d'Amaury, pour introduire une demande de puéricultrice à l'école, il doit être inscrit dans cette école, mais pour bénéficier l'année suivante d'un accompagnement de l'enseignement spécialisé, il doit d'abord être inscrit au 15 janvier dans cet établissement spécialisé…

Pour rappel :

Le Soleil Bleu, Service d'Aide à l'Intégration, est un service ambulatoire de l'asbl andage qui travaille actuellement sur plusieurs projets d'intégration scolaire.
Géraldine Gruslin et Anne Lizen sont en charge de ces projets.

SAI Soleil Bleu
Rue du stade 32
6900 AYE
Tél : 084 / 31 58 90

Heureusement, il y a le soutien et l'aide très engagée de certains : *« Anne Lizen, logopède au Soleil bleu, le Service d'Aide à l'intégration qui suit Oliwia et sa famille depuis l'année dernière, était convaincue. Elle nous a soutenu à fond et a fait beaucoup pour débloquer le dossier. Heureusement que nous avons pu compter sur elle. Monsieur Bagette et l'association spinabifida nous ont également soutenus. Et puis il y a les enseignants favorables au projet ».*

Et si c'était à refaire ? *« Nous le referions ! »* dit Madame Hannard. *« D'ailleurs, un nouveau dossier sera introduit l'année prochaine pour Amaury. J'ai eu le sentiment que, parce-que c'est un enfant trisomique, on voulait bien m'aider pour l'orienter vers l'enseignement spécialisé mais pas vers l'enseignement l'ordinaire. Cependant, pour l'instant, cela lui est vraiment bénéfique ».*

Amaury, Oliwia, leur maman et Anne Lizen du Soleil Bleu
©MRR - Commissions AWIPH province de Luxembourg

Quelques instants plus tard, lors de son retour à la maison, Amaury, calme et concentré, tout occupé qu'il sera à manier avec dextérité son jeu de quilles, ne se doutera pas de la formidable mobilisation qu'un entourage bienveillant et aimant est prêt à engager pour lui…

EN PRATIQUE : *Le contrat d'intégration dans l'enseignement ordinaire*

Un enfant ou un jeune peut être intégré dans l'enseignement ordinaire, quel que soit son handicap, sans avoir fréquenté l'enseignement spécialisé. Il recevra le soutien de l'enseignement spécialisé, dans lequel il devra être inscrit, même s'il suit uniquement les cours dans l'enseignement ordinaire. Cette inscription auprès de l'école d'enseignement spécialisé est requise pour des raisons de comptage et de procédures mais aussi pour permettre la collaboration entre les deux systèmes (ordinaire et spécialisé. Un contrat liera donc l'école d'enseignement ordinaire (dans laquelle l'élève suit les cours) et spécialisé (dans laquelle l'élève est inscrit) les PMS (des deux écoles !) et les parents.
Toutes les écoles doivent dorénavant inscrire dans leur projet pédagogique les mesures qu'elles sont prêtes à mettre en œuvre pour accueillir des enfants à besoins spécifiques.

La Communauté française et la Région wallonne (de laquelle dépend l'AWIPH, Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées) sont liées par un accord de coopération pour aider dans leur scolarité les jeunes qui présentent un handicap. Par cet accord, les services agréés de l'AWIPH (Services d'Aide à l'Intégration, Service d'Aide Précoce, Services d'Accompagnement) peuvent intervenir auprès des jeunes pendant le temps scolaire, en collaboration avec les établissements scolaires.
http://www.awiph.be

EN PRATIQUE : *La convention de coopération*

Un enfant ou un jeune porteur d'un handicap peut être accompagné durant son temps scolaire, en enseignement ordinaire ou spécialisé, par un service dépendant de l'AWIPH (SAI, SAP, SAC ; voir article sur les services ambulatoires in Carrefour du Social, juin 09). Une convention signée entre le service AWIPH, l'école, la famille et le jeune reprendra les objectifs, modalités pratiques et forme d'évaluation du projet. Les services AWIPH, en plus de leurs autres missions auprès des jeunes et de leurs familles, peuvent également proposer diverses formes d'accompagnement comme le soutien des enseignants dans une activité à l'extérieur ou encore l'aide à la compréhension des consignes en classe.

Cadre juridique : Le décret de la Communauté française du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, modifié par le décret du 5 février 2009, contient des dispositions relatives à l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.
Site du moniteur belge : www.moniteur.be

Lecture .

Le conseil supérieur de l'enseignement spécialisé a finalisé un VADEMECUM de l'intégration qui précise le cadre politique, les intentions philosophiques du décret ainsi que les modalités pratiques pour la mise en œuvre de projets de partenariat entre les écoles spécialisées et les écoles ordinaires.

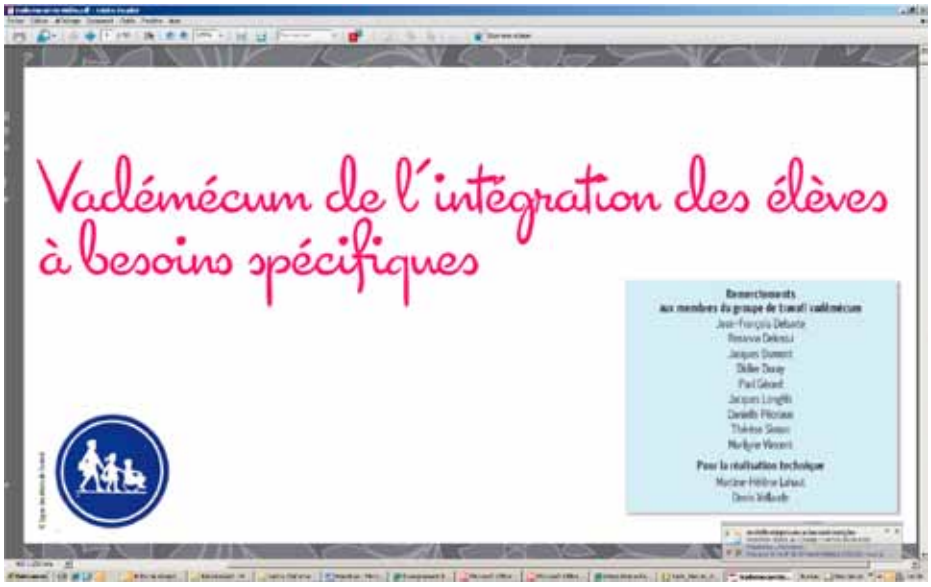

http://www.enseignement.be

Bourse « Bien vieillir en province de Luxembourg »

Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté, 10.000 euros sont à saisir pour des projets à destination des aînés les plus défavorisés. Les appels à projets 2010 sont lancés, proposez-nous vos initiatives jusqu'au 1er septembre 2010 !

Pour la quatrième année consécutive, Jean-Marie CARRIER, Député provincial responsable du Département des Affaires Sociales et Hospitalières, débloque une bourse de 10.000 € afin d'aider à l'impulsion de projets novateurs au profit du 3ème et 4ème âge de notre province.

Les appels sont lancés à destination de toute institution, organisation ou association qui propose un projet innovant et qui apporte une plus-value sociale à l'encontre des seniors vivant en province de Luxembourg.
Petite particularité pour cette année, dans le cadre de l'année 2010 proclamée par l'Union Européenne « année européenne de lutte contre la pauvreté et l'excusions sociale », les projets proposés doivent inclure une dimension spécifique en faveur des personnes âgées les plus défavorisées et les plus démunies.

Pour rappel :

- En 2007, 15 projets ont été rentrés et 5 associations se sont partagées le montant de la bourse. Le premier prix a été remis au CIRAC de Marcourt pour des ateliers « Echange de savoir et de savoir-faire ».
- En 2008, 5 dossiers sur les 33 proposés ont été soutenus. Le premier prix a été attribué à l'école de danse Carine GRANSON pour la comédie musicale « Nanou ».
- En 2009, 20 dossiers ont été reçus et 5 ont été sélectionnés. Le premier prix a été décerné à l'ASBL Anim'Jeunes, Maison de Jeunes de Bastogne, pour le projet « De toi à moi… » (recueil de témoignages d'adolescents d'hier et d'aujourd'hui).

Le règlement et le formulaire de candidature sont disponibles au Département des Affaires Sociales et Hospitalières (Square Albert 1er, 1 à 6700 - ARLON) ou sur simple demande au 063/21.27.51 ou par e-mail sur das@province.luxembourg.be

Date limite pour rentrer les candidatures : **le 1er septembre 2010.**

Carrefours des générations

Les 24 et 25 avril derniers, dix communes de la province de Luxembourg (Arlon, Aubange, Bertrix, Durbuy, Habay, Marche-en-Famenne, Paliseul, Tellin, Tintigny, Virton) ont participé avec succès à l'opération « Carrefours des générations », initiée par la Fondation Roi Baudouin. Le public, ravi, a participé à de multiples activités intergénérationnelles. Des ateliers photo ou dentelle, des promenades, des visites de musées, des jeux, des danses folkloriques, des contes ont enchanté jeunes et moins jeunes. Dans la bonne humeur et la convivialité, les participants ont échangé leurs savoirs, leurs vécus ou leurs expériences sous un soleil éclatant.
Cette opération fût un beau succès à travers toute la Wallonie. Le rendez-vous est déjà pris pour la troisième édition l'année prochaine.

A Paliseul

A Marche-en-Famenne

Site Internet

Archives de la RTBF: le blog de la Sonuma

La Sonuma préserve, numérise et valorise les archives audiovisuelles de la RTBF. Ce blog est la première étape de la présence de Sonuma sur internet. Il évoluera au fur et à mesure des avancées du projet et du processus de numérisation des archives.
Le but de ce blog est de faire découvrir la richesse et la diversité de cette collection d'archives audiovisuelles unique en Belgique francophone. Au fur et à mesure des semaines une sélection des moments les plus représentatifs de l'histoire de la radio et de la télévision sera publiée.
Enfin, des liens donnent accès aux équivalents de la Sonuma dans d'autres pays.

http://blog.sonuma.be

Un catalogue d'outils et de bonnes pratiques

Depuis plus de deux ans, le site www.pointexpertises.be propose aux entreprises d'économie sociale un catalogue d'outils et de bonnes pratiques existantes au sein du secteur : manuel pour la réalisation d'un plan de formation, outil d'auto-évaluation du conseil d'administration, fiche pour réaliser les statuts d'une SCRLFS, outil pour réaliser des entretiens d'évaluation, etc.

En 2009, SAW-B a ajouté plus de 60 nouvelles fiches à ce catalogue. Aujourd'hui, pas moins de 200 outils et bonnes pratiques sont mis à la disposition des entreprises d'économie sociale pour les aider à se former et à se professionnaliser en termes de gestion financière, de qualité, d'environnement, de gestion du personnel ou encore de communication et de marketing.

Le site comprend également une liste d'experts ayant déjà fait leurs preuves au sein de l'économie sociale. Il se veut un espace dynamique. Tous les entrepreneurs d'économie sociale sont donc invités à apporter leurs outils, leurs bonnes pratiques et leurs trucs et astuces afin de les valoriser ou de les partager.

http://www.pointexpertisES.be

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a mis en ligne son nouveau site début avril.

Son objectif est mettre sur pied un outil commun de réflexion et d'information entre les services et organismes actifs auprès des jeunes et des enfants : publication de recherches, présentation des acteurs de terrain, évaluation des politiques de l'enfance,…

http://www.oejaj.cfwb.be

Brochures

La fugue… et après ?

« La fugue … et après ? » est une brochure proposée par Sos Jeunes – Quartier Libre, elle aborde la fugue à travers une dizaine de questions générales souvent amenées par les parents. La brochure donne aussi des indications concrètes sur les démarches à entreprendre et fait part d'une série de réflexions sur ce sujet.

Au-delà des informations et conseils, la brochure a pour objectif de favoriser une meilleure communication entre le jeune « fugueur », sa famille et/ou son entourage. Et éviter ainsi une répétition de la fugue et de ses éventuels effets négatifs tels que le décrochage scolaire, le vol, les problématiques d'assuétudes, voire le passage à d'autres « actings » plus graves. « La fugue … et après ? » est destinée à toute personne touchée de près ou de loin par le phénomène.

Cette brochure est pratique, facilement disponible et gratuite.

Pour la commander, il suffit de téléphoner au 02/512 90 20 ou de la télécharger en ligne sur www.fugue.be/documents

Comment Papa est mort ?

Sous la direction de Michel Hanus, avec le soutien de la Fondation "Serge et les Autres", et en collaboration avec les associations composant le Réseau d'Accompagnement du Deuil après Suicide, cette magnifique brochure a pu voir le jour. Elle est destinée aux familles, pour accompagner un(les) enfant(s) lors de la perte d'un parent par suicide.

La brochure est disponible au secrétariat du Centre de Prévention du Suicide, au prix de 6 euros.

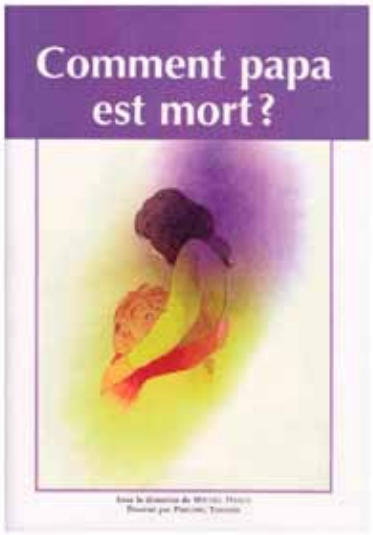

Renseignements :

Centre de Prévention du Suicide
Avenue Winston Churchill, 108
1180 BRUXELLES
Tél : 02/650.08.69
cps@preventionsuicide.be
http://www.preventionsuicide.be

Outils pédagogiques

Présentation d'outils pédagogique disponibles à la Croix-Rouge

La Croix-Rouge de Belgique sensibilise aux migrations

LE CARNET DE CHICO
Regards d'enfants sur le parcours des demandeurs d'asile.
+ LE CAHIER PÉDAGOGIQUE

Quoi ? Un film d'animation et un making of pour comprendre ce qu'est un demandeur d'asile.
Pour qui ? Les enfants de 5 à 8 ans.
Intérêt ? Chico est un enfant demandeur d'asile. A travers son carnet, venez découvrir les aventures de sa famille, les raisons de leur exil et leur accueil en Belgique. Réalisés par des enfants de 10 et 11 ans, le film et le making of vous permettront de découvrir à travers leur regard, leurs interrogations, leurs opinions, les réalités de l'exil, la richesse des différences et les questions citoyennes.

CHEMINS D'EXIL - TOME 1
+ LE CAHIER PÉDAGOGIQUE

Quoi ? Une bande dessinée sur la réalité des demandeurs d'asile. Des fiches pédagogiques thématiques.
Pour qui ? Les jeunes de 10 à 14 ans.
Intérêt ? L'inconnu fait peur. Découvrez l'histoire de trois adolescents arrivés en Belgique avec leur famille pour demander l'asile. D'où viennent-ils, pourquoi, comment,... ? Autant de questions qui pourront être abordées à l'aide des fiches thématiques du cahier pédagogique : les chemins de l'exil, les différences, les préjugés, la solidarité, l'ouverture à l'autre, les flux migratoires, les réalités socio-économiques de l'exil,...

HORS-JEU : CHEMINS D'EXIL - TOME 2
+ LE CAHIER PÉDAGOGIQUE

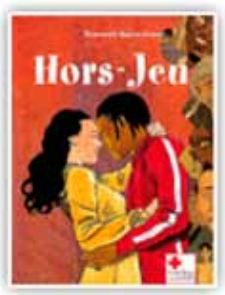

Quoi ? Une bande dessinée sur la réalité des réfugiés et demandeurs d'asile.
Pour qui ? Les jeunes de 14 à 18 ans des deux derniers cycles du secondaire.
Intérêt ? Les questions liées à l'asile et plus généralement aux migrations sont délicates car elles placent les citoyens et dirigeants politiques face à leurs représentations de l'Autre, de l'étranger. Oser aborder des thèmes comme l'immigration, le racisme et la xénophobie, c'est possible à travers cette BD qui reprend les trois personnages clés du premier tome à leur sortie du centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

LÀ-BAS... NA POTO...

Quoi ? Une bande dessinée sur les risques encourus par les migrants.
Pour qui ? Les jeunes congolais scolarisés de 16 à 20 ans du dernier cycle secondaire ou en formation pédagogique de Kinshasa.
Intérêt ? Cet outil réalisé par des bédéistes congolais en collaboration avec la Croix-Rouge de Belgique vise à sensibiliser les jeunes Kinois sur les difficultés rencontrées par les migrants, quelle que soit la filière choisie : légale ou « illégale ». Ouvrir le débat dans les pays d'origine des migrants est une priorité car l'Eldorado européen peut bien vite se transformer en cauchemar. Cette BD est exclusivement réservée aux jeunes Congolais.

ESCALE : PARCOURS D'UN DEMANDEUR D'ASILE

Quoi ? Une exposition interactive qui vous fera vivre le parcours des demandeurs d'asile.
Pour qui ? Un public de 7 à 77 ans.
Intérêt ? Vous êtes pris en charge par des demandeurs d'asile, du début à la fin de l'exposition.
Vous voulez comprendre pourquoi ils ont quitté leur pays, comment ils sont arrivés chez nous, comment leur accueil est organisé en Belgique,... Qui sont-ils ? Venez le découvrir avec eux !

La Croix-Rouge de Belgique sensibilise aux normes humanitaires

LIMITO – MÊME LA GUERRE A DES LIMITES !

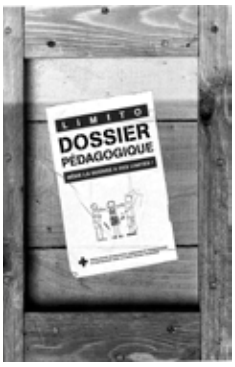

Quoi ? Un jeu de plateau interactif sur la guerre et ses conséquences.
Pour qui ? Les enfants de 10 à 12 ans du dernier cycle primaire.
Intérêt ? "J'avance mon pion pour arriver en tête ou je sauve des civils bloqués dans un hôpital bondé de soldats ennemis ?". Voici le genre de dilemmes auxquels sont confrontés les jeunes qui se glissent dans la peau de militaires devant gagner la guerre.
À ce jeu, les gagnants ne sont pas toujours ceux que l'on croit ! Car la guerre a bel et bien des limites !

RAID CROSS

Quoi ? Un jeu de rôle en plein air sur la découverte du Droit International Humanitaire.
Pour qui ? Les jeunes de 12 à 16 ans et leurs animateurs de mouvements de jeunesse.
Intérêt ? Envie de vous glisser dans la peau d'un soldat, d'un civil ou d'un professionnel de l'humanitaire le temps d'un conflit fictif ? Ce jeu de rôle est fait pour vous ! Le Raid Cross, derrière son aspect ludique, permet à chacun des acteurs de mieux comprendre les règles qui s'appliquent en temps de guerre comme le respect des prisonniers, des blessés ou des civils. Attention, même la guerre a ses limites !

FORMATIONS EN DROIT HUMANITAIRE

Quoi ? Différents modules de formation interactifs sur le droit humanitaire et la place des organisations humanitaires dans les conflits armés.
Pour qui ? Les enseignants du primaire et du secondaire. La Croix-Rouge de Belgique est reconnue comme organisme de formation auprès du Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces (CECP). Vous trouverez nos propositions de formations dans son catalogue.
Intérêt ? Par une méthodologie participative, les modules de formation vont permettre aux acteurs de l'éducation d'être plus à l'aise avec la thématique du droit humanitaire, de lancer des débats et d'explorer des pistes d'action en classe.

EXPLOITATION DE LA VIOLENCE VIOLENCE DE L'EXPLOITATION

Quoi ? Un dossier pédagogique accompagné de deux documentaires de 13 minutes chacun sur les enfants-soldats et le travail des enfants.
Pour qui ? Les enseignants et animateurs qui encadrent des adolescents.
Intérêt ? Vous qui souhaitez aborder ces thèmes liés aux droits de l'enfant et au droit humanitaire, cet outil accompagné de fiches thématiques vous aide à susciter le débat parmi les jeunes exposés à la violence tant dans les médias que dans la vie quotidienne. Si les films reflètent des réalités souvent présentes dans les pays du Sud, il n'en reste pas moins que le thème est universel !

EXPLORONS LE DROIT HUMANITAIRE

Quoi ? Un programme éducatif de 5 modules de cours sur le droit des conflits armés ou Droit International Humanitaire accompagné de deux K7 vidéo ou DVD, d'un guide de l'enseignant et d'un glossaire. Les modules peuvent être utilisés séparément.
Pour qui ? Les enseignants et animateurs qui encadrent des jeunes de 13 à 18 ans.
Intérêt ? Pas toujours évident de développer un regard critique face à la masse d'informations dont nous sommes bombardés ! C'est pourquoi le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) a mis en place cet outil flexible qui permet d'aborder les conflits internationaux et civils sous l'angle du droit humanitaire.

Une animation réalisée par un volontaire Croix-Rouge accompagne chacun de ces outils.

Renseignements :

Croix-Rouge de Belgique
Comité provincial de Luxembourg
063/22.10.10
comite.luxembourg@redcross-fr.be
http://www.croix-rouge.be

L'argent et les comptes bancaires du mineur.

1. Mes parents peuvent-ils gérer mes comptes ?

Tant que tu es mineur, tes parents exercent l'autorité parentale c'est-à-dire qu'ils ont des droits et des obligations vis-à-vis de toi. Ils sont notamment civilement responsables de tes actes et doivent prendre ensemble toutes les décisions importantes te concernant et ce jusqu'à ta majorité.

Dans le cadre de cette autorité parentale, tes parents doivent gérer tout ce qui touche à ta personne (ton entretien, ton éducation, ta formation, ta protection…) mais aussi tout ce qui touche à tes biens (argent de poche, biens que tu aurais reçus en héritage...).

En ce qui concerne la gestion de ton compte bancaire (compte à vue, compte épargne…), tes parents en sont aussi responsables.

Dans la pratique, tes parents pourront, dans certaines limites, avoir accès à ton compte courant ou compte épargne sans ton autorisation, aussi bien pour effectuer des versements que des prélèvements.

Tes parents ont un droit de gérer tes biens mais aussi de « jouir » (utiliser) les fruits (intérêts) qu'ils rapportent.

2. Quelles sont les limites de cette gestion ?

Toute décision concernant la gestion de ton patrimoine (= l'ensemble de tout ce qui t'appartient) doit toujours se prendre dans le but de préserver tes intérêts.

Tes parents ne peuvent donc pas prendre de décision qui risquerait de mettre en péril ton patrimoine.

La jouissance de ton patrimoine par tes parents ne vise pas :

- **Les sommes que tu auras acquises par le travail.**

  Si tu travailles dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou dans le cadre d'un contrat d'étudiant, tu es autorisé à percevoir toi-même ta propre rémunération.

  Toutefois, tes parents peuvent s'y opposer. Si c'est le cas, le tribunal de la jeunesse peut t'autoriser à encaisser ta rémunération et à en disposer totalement ou en partie, ou désigner un tuteur ad hoc qui gérera ton argent. La demande peut être introduite par le ministère public, par un membre de ta famille ou un proche.

- **Les sommes qui te reviendraient suite à une décision judiciaire**. Celles-ci seront d'office placées sur un compte ouvert à ton nom et bloquées jusqu'à ta majorité.

  Exemple : une indemnité que tu aurais perçue suite à un dommage que tu aurais subi.

- **Les biens qui te seront donnés ou légués** (donnés par testament) **sous la condition expresse que tes parents n'en bénéficieront pas.**

  Exemple : Si tes grands-parents ou un autre membre de la famille, te versent une certaine somme pour ton anniversaire, tes parents ne pourront pas percevoir cet argent si tes grands-parents s'y sont opposés expressément.

Pour accomplir certains actes en ton nom, tes parents doivent demander l'autorisation du juge de Paix. Par exemple, pour effectuer un prêt, hypothéquer, signer un bail de plus de 9 ans, renoncer à une succession, ou à un don, acheter un immeuble, disposer de sommes bloquées sur un compte…

L'autorisation du juge sera accordée si ton intérêt l'exige. Avant de prendre sa décision, le juge peut t'entendre si tu le souhaites et s'il estime que tu as

suffisamment de discernement, c'est-à-dire s'il estime que tu es apte à réfléchir et à comprendre la situation.

3. Que faire en cas d'abus ?

Il se peut que tu estimes que ton argent n'est pas utilisé dans ton intérêt et que dès lors ton patrimoine est menacé (par exemple, si tes parents prélèvent de ton compte le salaire que tu aurais perçu dans le cadre d'un travail d'étudiant pour l'achat de leur nouvelle voiture).

Dans ce cas, le **juge de la jeunesse** peut, à la demande de toute personne intéressée (parent, proche…) prendre des mesures en vue de préserver tes intérêts (en ordonnant par exemple que les sommes qui te reviennent soient versées sur un compte bloqué jusqu'à ta majorité, en désignant un tuteur ad hoc chargé de la gestion de ton patrimoine, en autorisant l'un de tes parents à administrer seul tes biens… Dans ce dernier cas, l'autre parent conserve le droit de surveiller cette gestion).

Une fois majeur, tu as également la possibilité de demander une **reddition des comptes**, c'est-à-dire, d'introduire une action devant le juge de Paix ou le tribunal de première instance (suivant le montant du litige), pour demander à la personne qui a géré ton patrimoine (parents, tuteur…) de présenter au juge compétent les comptes de cette gestion. En cas d'irrégularité, le juge pourra exiger la restitution des sommes qui ont été prélevées ou obtenir l'annulation des actes effectués.

4. A quel âge puis-je ouvrir seul un compte bancaire ?

Si tu es mineur, tu peux ouvrir un **compte épargne** sans l'intervention de tes parents.

Par contre, la loi ne prévoit rien en ce qui concerne l'ouverture d'un **compte courant ou compte à vue**. La plupart des banques exigent toutefois l'autorisation des parents pour les mineurs au moment de l'ouverture du compte.

5. Puis-je effectuer des retraits de mon compte épargne?

Avant 16 ans, tout retrait de ton compte épargne doit se faire avec l'accord de tes parents.

A partir de 16 ans, tu es autorisé à effectuer des prélèvements de ton **compte épargne** sans leur accord jusqu'à **125 EUR par mois** sauf si tes parents ont marqué leur opposition auprès de la banque. Si tu veux prélever davantage, le consentement de tes parents est nécessaire.

6. Et de mon compte courant ?

En ce qui concerne les retraits du compte courant, là encore la loi ne prévoit rien. Les retraits autorisés varient d'une banque à l'autre et, souvent, en fonction de ton âge.

Quoi qu'il en soit, tant que tu es mineur, tu ne pourras pas avoir de solde débiteur (= accord pour prélever plus que ce qu'il n'y a sur le compte). Les chèques et cartes de crédit te seront aussi refusés.

Tu as encore des questions ? Les choses ne se passent pas comme prévu ?
N'hésite pas à contacter le Service Droit des Jeunes.
Ce service répond à toutes tes questions gratuitement et dans l'anonymat.
Ce service peut aussi t'accompagner dans tes démarches.

Permanences d'Arlon :
rue de la Caserne 40/4
6700 Arlon
Tél/fax : 063/23.40.56
lundi-mercredi-vendredi de 14h à 17h
ou sur rendez-vous
luxembourg@sdj.be

Permanences de Vielsam :
rue de la Chapelle, 8
6690 Vielsam
Tél : 080/54.94.24
lundi et mercredi de 14h à 17h
ou sur rendez-vous
luxembourg@sdj.be

En cas de besoin, déplacement possible dans toute la province du Luxembourg.
Secret professionnel garanti
Accès libre et gratuit

Visitez notre site www.sdj.be

l'observatoire

Revue d'action sociale & médicosociale

Nos publications vous intéressent...
Abonnez-vous!
Votre économie: minimum 17,80 euros

Prix de l'abonnement - 4 n° qui se suivent
(frais de port inclus)

BELGIQUE	
Institution:	42,00 euros
Particulier:	34,00 euros
Etudiant:	28,00 euros*
	*sur présentation de la carte d'étudiant
EUROPE	60,00 euros
HORS EUROPE	80,00 euros

Plus d'infos: www.revueobservatoire.be
e-mail: info@revueobservatoire.be
tél. 0032 (0)4 237 27 60 - fax 0032 (0) 4 237 27 62

Prévisions 2010

n°65	Santé et précarité
n°66	Prison comme réponse sociale
n°67	Liens parents/enfants
n°68	Le temps dans le social
n°HS 1-2010	Violence/Jeunes
n°HS 2-2010	Politiques d'intégration

Parutions 2009

n°64	Sans-abri: urgence & hébergement
n°63	Educateurs spécialisés: spécificité et formation
n°62	Placer un enfant en famille d'accueil
n°61	Vieillesse et migration

Parutions 2008

n°60	Davantage de Bien-être pour les publics précarisés
n°59	Enfants exposés à la violence conjugale
n°58	Violence des usagers, usage de violences
n°57	Les mineurs étrangers non accompagnés

Anciens numéros (n° parus avant 2008)

n°56	Insertion socioprofessionnelle des publics vulnérables (2007)
n°54	Inclusion sociale, regards européens (2007)
n°53	La place de l'homme (2007)
n°HS 2007	Anorexie: éclairage multidisciplinaire (2007)
n°51-52	Prévention des assuétudes (2006)
n°49	Du bénévolat au volontariat (2006)
n°48	La justice face aux violences conjugales (2005)
n°47	Le logement, un droit à accompagner (2005)
n°46	La parentalité à l'épreuve de la précarité (2005)
n°45	L'enfant-roi: victime ou tyran? (2005)
n°44	Vieillesse, dépendance et lieux de vie (2004)
n°43	Adolescence: repères et visibilité (suite) (2004)
n°42	Adolescence: repères et visibilité (2004)
n°39	Détresse sociale & Santé mentale (2003)
n°38	La réalité des Gens du voyage (2003)
n°35	Consommation. Surendettement. Informer, éduquer, prévenir (2002)
n°33	Citoyenneté, quelles réponses derrière le concept? (2002)
n°32	Groupes d'entraide, de soutien, d'expression… (2001)
n°29	Inégalités & solidarités intergénérationnelles (2001)
n°22	Place du social dans l'hôpital (1999)

Dossiers sur CD-rom (épuisés sous format papier)

n°55	Maltraitance des personnes âgées: aider les aidants (2007)
n°50	Pratiques d'écoute (2006)
n°41	Assistants sociaux: formation et vie professionnelle (2004)
n°40	Amour, sexualité, parentalité & handicap physique (2003)
n°37	Quelles réponses à la délinquance des jeunes? (2003)
n°HS 2006 - 36 bis	A propos des auteurs d'infractions à caractère sexuels: de la contrainte sociale à la réinsertion (2006)
n°36	Magistrat, thérapeute dans la prise en charge des délinquants sexuels(2002)
n°34	Violence conjugale: le mâl(e) d'amour? (2002)
n°31	De nouveaux défis pour l'intégration des personnes immigrées (2001)
n°30	Suicide, adolescents & milieu scolaire (2001)
n°28	Décrochage scolaire (2000)
n°27	Ethique & travail social (2000)
n°26	Handicap mental & vieillissement(s) (2000)
n°25	La mendicité ne laisse personne indifférent! (1999-2000)
n°24	Détresse sociale - suite (1999)
n°23	Les jeunes et leurs drogues (1999)
n°21	Enfermement psychiatrique (1999)
n°19	Détresse sociale (1998)
n°18	Victimisation, parentalité, toxicomanie, incarcération (1998)
n°HS - 2002	Le sommeil chez l'enfant (2002)

Prix du numéro (hors frais de port)

BELGIQUE	12,00 euros
EUROPE	14,00 euros
HORS EUROPE	18,00 euros

Prix du n° paru avant 2008 et prix du dossier sur CD-rom (hors frais de port)

BELGIQUE	8,50 euros
EUROPE	11,00 euros
HORS EUROPE	14,00 euros

www.bibliotheques.province.luxembourg.be

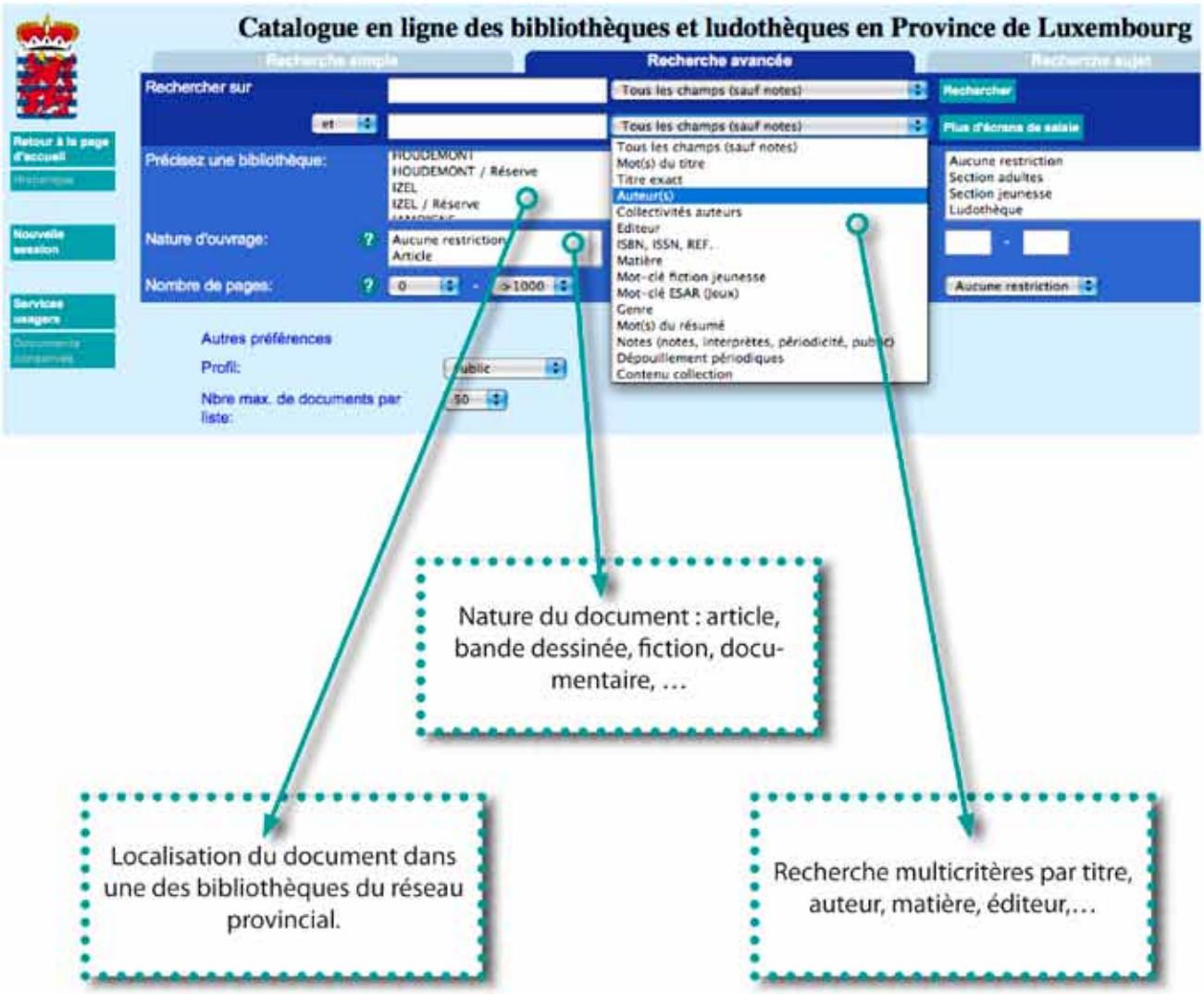

Le site Internet du réseau provincial des bibliothèques permet de trouver facilement un document en utilisant soit la recherche simple ou soit la recherche avancée avec de nombreux critères.
Les exemplaires disponibles de l'ouvrage sont localisés selon la cote de rangement et les différentes sections de bibliothèque.
Toutefois, les ouvrages peuvent être empruntés via sa propre bibliothèque ou via le bibliobus.
D'autre part, il est possible de limiter la recherche en sélectionnant une seule bibliothèque.